

# LE DEVOIR

HORS-JEU

## On avait oublié Gisela

**V**ous savez un peu comment c'est dans la vie: vous vous planifiez une bonne histoire à raconter, avec une trame et un fil conducteur et tout, et puis ploc, sans crier gare, la réalité vient mettre son hideux nez en travers de vos projets.

Ainsi hier, puisqu'il est question de gare, le convoi russe tant attendu était-il en partance aux Internationaux de tennis du Canada. Attendu entre autres parce que ni les sœurs Williams, ni les Belges Henin-Hardenne et Clijsters, ni Lindsay Davenport ne sont là. En succession sur le court central du stade Uniprix, on avait droit à Dementieva, Sharapova, Petrova et Myskina. Quatre têtes de série, quatre joueuses parmi les 15 premières au classement mondial. Pour les non-intimes qui n'étaient pas là depuis le début de la semaine, Elena, Maria, Nadia et Anastasia.

Mais on avait oublié Gisela. Qui n'est pas russe et qui ne se trouve même pas dans le guide 2004 de la WTA. Gisela Dulko, pour être précis. Dix-neuf ans. Argentine. Quarante-troisième au classement de la WTA. Première véritable saison sous la grande tente, comme qu'on dit. Ces temps-ci, ce sont surtout les messieurs argentins qui font des leurs: Coria, Nalbandian, Gaudio, Chela. Chez les dames, on retrouve bien Paola Suarez au 13<sup>e</sup> rang mondial, mais elle a déjà 28 ans, ce qui est relativement jeune pour vous et moi mais un âge presque vénérable sur les courts.

On avait oublié Gisela, et elle s'est chargée de s'imposer à notre imaginaire en provoquant la première surprise de cette coupe Rogers. En 59 minutes en lever de rideau, elle a bousculé Dementieva, sixième joueuse au monde, en deux manches de 6-1 et 6-4. Dementieva, demi-finaliste l'an dernier à Toronto, devenait ainsi la première tête de série à tomber, et le convoi perdait un premier wagon (c'est une allégorie ferroviaire).

«La plus grosse victoire de ma carrière», commentait à l'issue du match Dulko, qui s'est offert Martina Navratilova à deux reprises cette année, à Roland-Garros et à Wimbledon, tournois auxquels elle a atteint chaque fois le troisième tour. «C'est la meilleure joueuse que j'aie battue.»

Dulko a attribué son succès à un jeu solide en fond de terrain et à un service qui l'a bien servi (ce qui, faut-il croire, est la fonction première d'un service: servir). Mais évidemment, on voulait en savoir davantage: qu'est-ce qui explique cette soudaine progression dans votre parcours, parcours qui, oh!, n'est pas très long dans les rangs professionnels puisque vous n'êtes pas encore dans la vingtaine et que vous n'avez pas eu la chance d'admirer Bjorn Borg lorsqu'il tronçonnait l'opposition et vous souvenez juste un peu d'avoir vu la dernière grande Argentine à œuvrer, Gabriela Sabatini, mais remarquez qu'en cette époque formidable que nous avons l'heur de traverser, cela ne signifie plus grand-chose, tenez, sachiez-vous que LeBron James, le jeune prodige de basket, n'a que 18 ans et a déjà fait l'objet de deux biographies? Personnellement, il m'arrive de me demander ce que l'on peut bien écrire dans la biographie d'un gars de 18 ans. Chapitre I: le sevrage? Chapitre II: la maternelle? Chapitre XXXIV: un slow au bal des finissants?

VOIR PAGE A 8: TENNIS

FRANCOFOLIES

## Anne Sylvestre, femme verticale

■ À lire en page B 8



INDEX

7	Annances.....	B 5	Idées.....	A 7
8	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
9	Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
10	Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
11	Économie.....	B 1	Sports.....	B 5
12	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

## Henri Cartier-Bresson n'est plus



L'écrivaine Colette, deux ans avant sa mort, captée avec sa dame de compagnie par l'œil unique du photographe Henri Cartier-Bresson. Les Éditions Gallimard venaient de faire paraître, en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France et la Fondation HCB, *De qui s'agit-il?*, un remarquable livre de quelques-uns des meilleurs clichés du photographe décédé hier à l'âge de 95 ans dans sa maison de Provence.

## Le père du photojournalisme meurt en silence

FRÉDÉRIQUE DOYON

**A**près nous avoir ouvert les yeux au monde, voilà qu'il a fermé les siens, tout doucement. C'est par un au revoir discret, à son image, qu'Henri Cartier-Bresson s'est retiré de la vie, lundi dernier. Une vie qu'il s'est si bien appliquée à mettre en lumière pendant sa longue existence de 95 ans. Et c'est hier seulement qu'on appre-

naît la mort de l'un des plus grands photographes du XX<sup>e</sup> siècle.

À quelques jours de ses 96 ans, Henri Cartier-Bresson a rendu l'âme paisiblement dans sa maison provençale de Montjustin. Depuis plusieurs jours, il ne mangeait plus et s'affaiblissait lentement. Il a été enterré hier dans l'intimité.

VOIR PAGE A 8: CARTIER BRESSON

## C. difficile est plus virulent que jamais

### La bactérie a fait 100 morts en 18 mois à Sherbrooke

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

**L**e spectre de *Clostridium difficile* a refait surface hier avec la publication d'une étude conduite par des médecins du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) qui montre clairement que la maladie est plus sévère que jamais, la région ayant déploré 100 morts en relation avec la bactérie dans les 18 derniers mois. Selon ses auteurs, ces nouvelles données ne peuvent que renforcer la thèse de l'apparition d'une souche plus virulente de la bactérie au Québec.

«Cliniquement et épidémiologiquement, quand on regarde nos chiffres, c'est clair que la maladie est plus sévère, et donc que la souche elle-même est probablement plus sévère», a expliqué hier au *Devoir* le Dr Jacques Pépin, auteur principal de cette étude qui a permis de recenser tous les cas de *Clostridium difficile* diagnostiqués au CHUS, du 1<sup>er</sup> janvier 1991 au 31 décembre 2003.

Publiés d'abord dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 1991, l'incidence du *C. difficile* — la cause la plus fréquente de diarrhée infectieuse en milieu hospitalier — était de 35,6 cas pour 100 000 personnes. En 2003, celle-ci était passée à 156,3 cas pour 100 000 personnes. Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, la progression a été encore plus spectaculaire, grimpaient de 102 cas à 866,5 cas pour 100 000 personnes. Passé le cap des 80 ans, cette incidence a atteint un sommet inégalé avec 1681 cas recensés pour 100 000 personnes.

Sur les 1721 cas recensés au CHUS depuis 1991, les médecins ont également observé une augmentation notable du nombre de complications dues à cette bactérie, une proportion qui a grimpé de 7,1 % en 1991-92 à 18,3 % en 2003. «Quand on parle de complications, on parle de patients décédés dans les 30 jours suivant un diagnostic de *C. difficile* ou encore de patients en état de choc, de patients qui ont souffert d'un mégacolon ou d'une perforation ou de patients qui ont dû subir une colectomie», précise le Dr Pépin. Fait préoccupant, la proportion de gens qui sont morts des suites du *C. difficile* est passée de 4,7 % en 1991-92 à 13,8 % en 2003.

Selon les signataires de cette étude, trois raisons peuvent expliquer le phénomène. En premier lieu, les médecins du CHUS dénoncent les effets pervers du virage ambulatoire qui fait en sorte que les hôpitaux ont à gérer des patients plus vieux et plus malades qu'auparavant. À cela s'ajoute la probabilité d'une souche plus virulente et plus facilement transmissible, une hypothèse de plus en plus solide selon

«Les conditions hygiéniques sont absolument lamentables dans plusieurs hôpitaux»

VOIR PAGE A 8: BACTÉRIE

AFGHANISTAN

## Démocratie 101

### Néophytes en matière d'élections, les Afghans se préparent pour un scrutin sous haute surveillance

L'Afghanistan, où notre journaliste a séjourné en juin et juillet, s'est imposé à notre conscience au lendemain du 11 septembre 2001. Des élections démocratiques prévues à l'automne et au printemps devraient permettre de dire si un cauchemar long de plusieurs décennies y prendra fin. Quatrième article d'une série de six.

CLAUDE LÉVESQUE

**L**e décor et les costumes sont exotiques, mais les paroles pourraient sortir de la bouche de l'électeur occidental type. Saïd Sikander, Mohammed Aslan et Saïd Ishaq, trois gaillards affables, disent vouloir élire les bonnes personnes pour gouverner le pays. Quand ce sera fait, ils exigeront d'elles de meilleures écoles, de meilleures routes, bref le progrès sous toutes ses formes.

Ils se disent contents de s'être fait expliquer pendant deux heures, illustrations à l'appui, le b.a.-ba de la démocratie électorale sous les frondaisons dans leur village de Mulla Badal. L'hospitalité et la politesse font partie des nombreuses qualités des Afghans. Comme 90 % de leurs compatriotes adultes, qui



Les participants à la session d'éducation civique de Mulla Badal ne veulent pas que des hommes armés leur disent pour qui ils doivent voter.

VOIR PAGE A 8: DÉMOCRATIE

# LES ACTUALITÉS

EN BREF

## Le présumé meurtrier de Pierre Régimbald est accusé formellement

Dans l'affaire Pierre Régimbald, ce marionnettiste assassiné samedi, un homme de 33 ans, Daniel Patry, a comparu hier au Palais de justice de Longueuil pour être accusé de meurtre non prémédité. Des enregistrements de caméras de surveillance de l'immeuble où résidait Régimbald, ainsi que des prélèvements d'ADN ont permis d'identifier le suspect. Le marionnettiste de 62 ans a été retrouvé mort le 31 juillet dans son appartement de Longueuil. Il était à l'origine des célèbres personnages de l'émission jeunesse *Passe-Partout*. — *Le Devoir*

## Une rue Fernand-Dumont à Montréal, dans le secteur Nouveau Saint-Laurent

Il y aura une rue Fernand-Dumont dans le secteur Nouveau Saint-Laurent. C'est ce qu'a révélé le comité exécutif de la Ville de Montréal, hier, à l'issue de sa réunion hebdomadaire. Ce sera la première fois que le grand sociologue, né à Montmorency, près de Québec, en 1927 et mort à Sillery en 1997, est ainsi honoré, non seulement dans la métropole, mais dans tout le Québec. — *Le Devoir*

## Les criquets pèlerins envahissent Nouakchott

Nouakchott — Les criquets pèlerins ont fait leur première apparition à Nouakchott hier après-midi, en envahissant l'est et l'ouest de la capitale mauritanienne. Les insectes migrateurs venus du nord du pays se sont notamment abattus sur une partie du quartier résidentiel où ils ont causé quelques dégâts aux arbres, à la végétation et à la pelouse du stade olympique. Selon le Centre de lutte anti-acridienne (CLAA) de Nouakchott, «la situation pourrait évoluer avec le temps et la température», les conditions étant favorables à la reproduction des essaims. C'est la première fois que les criquets pèlerins font leur apparition à Nouakchott depuis le début de l'invasion acridienne de la Mauritanie en 2003. — *Reuters*

## Des plongeurs découvrent un galion basque au large du Labrador

Red Bay Harbour, T.-N. — Deux archéologues sous-marins de Parcs Canada ont découvert un galion basque datant du XVI<sup>e</sup> siècle le mois dernier à Red Bay Harbour, au large du Labrador. C'est la quatrième épave du genre découverte dans la région, indique un communiqué du gouvernement. Les deux archéologues plongeurs ont trouvé l'épave par neuf mètres de profondeur alors qu'ils cherchaient des os de baleine et vérifiaient l'état d'épaves déjà découvertes. Les baleiniers basques étaient nombreux dans le détroit de Belle-Isle au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et ils auraient compté jusqu'à 16 établissements sur la côte du Labrador durant cette période. Les archéologues de Parcs Canada ont découvert jusqu'ici neuf épaves de bateaux basques dans la région. Selon le ministre du Tourisme de Terre-Neuve, Paul Shelley, les épaves découvertes à Red Bay sont considérées comme les mieux conservées du monde pour des navires de cette époque. — *PC*

### Demande d'extradition de Vito Rizzuto

## Trop tard, affirme un expert américain

Un avocat soutient que le délai est expiré pour l'extradition de M. Rizzuto

Un réputé criminaliste américain est venu affirmer à Montréal devant la Cour d'appel qu'il est trop tard pour extraditer Vito Rizzuto aux États-Unis afin qu'il subisse un procès.

L'avocat Alan Dershowitz, qui a notamment représenté O. J. Simpson et Mike Tyson, témoignait à titre d'expert à l'enquête sur remise en liberté du présumé patron de la mafia montréalaise.

Vito Rizzuto, 58 ans, est menacé d'extradition vers les États-Unis, où il est accusé de gangstérisme relativement aux meurtres, en 1981, de trois mafiosi.

### Cause rejetée

M. Dershowitz, qui enseigne le droit à l'université Harvard, croit que la cause serait rejetée, car depuis 1986, la période de prescription de cinq ans — durant laquelle des accusations peuvent être portées — est échu. Le juriste américain, qui témoignait pour la défense, est un ami du ministre canadien de la Justice, Irwin Cotler, qui doit décider de l'extradition de Vito Rizzuto en octobre. M. Dershowitz a toutefois assuré le juge François Doyon que cette relation n'aurait aucun impact sur la décision.

Cette semaine, le juge Doyon rendra pour sa part une décision sur la remise en liberté de l'accusé. La Couronne fédérale affirme que Vito Rizzuto doit demeurer derrière les barreaux tant que le ministre n'aura pas statué sur son cas.

Presse canadienne

## À chaque baleine sa voix

Des chercheurs découvrent que, chez la baleine blanche, chaque individu a une voix unique

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Chaque baleine blanche a une voix unique au monde, a récemment évalué un groupe de scientifiques russes à l'occasion de recherches conduites sur la mer Blanche. Une découverte qui pourrait permettre aux chercheurs d'estimer avec une plus grande justesse la population du grand cétacé.

«Les individus d'une population de baleines blanches peuvent être différenciés à partir du son de leur voix pratiquement comme on le fait avec les humains», ont expliqué les chercheurs V. M. Belkovich et S. A. Kreichi, de l'Institut océanographique Shirshov, en Russie.

Chaque année, les scientifiques de l'institut observent les mammifères évoluer dans la mer Blanche depuis leur station d'observation située sur l'île Bolshoi Solovetskii. C'est là qu'une population de baleines blanches, incluant des femelles et des balei-

neaux, a choisi de jeter l'ancre. Ces conditions particulières ont permis aux chercheurs d'identifier et de distinguer toutes les voix des cétacés qui y vivent.

### Comme la voix humaine

Pour ce faire, ils se sont dotés d'un système acoustique comprenant un hydrophone, un amplificateur et un enregistreur digital permettant de tenir un registre de toutes leurs communications. Concrètement, ces communications peuvent être comparées à des sons humains.

En effet, la baleine blanche émet une quantité de sons et de bruits qui rappellent la voix humaine: des sifflements, des claquements de langue, des bruits sourds, des hoquets et des bruits secs. Tous ces sons peuvent être aménagés en blocs qui, eux-mêmes, peuvent être groupés selon un ordre hiérarchique. Puisque certains blocs sont souvent répétés, les scientifiques croient que ceux-ci peuvent être

comparés à des syllabes, des syllabes qui peuvent éventuellement faire des mots.

À l'aide d'un programme permettant d'analyser le langage des baleines blanches. C'est au cours de cette analyse qu'ils ont découvert que chaque baleine avait un ton qui lui était propre, une marque acoustique qui lui servirait en quelque sorte de signature.

Leurs observations ont montré que les baleines ayant un ton aigu formaient 20 % de la population, celles qui avaient un ton modéré 50 % et celles qui avaient un ton grave 30 %. Un ratio semblable à celui des humains.

Forts de cette nouvelle connaissance, les scientifiques ont évalué la population locale à une quarantaine d'individus. Une donnée qui coïncide avec les données visuelles recueillies peu après sur le terrain.

Le Devoir

## Piqueteros en colère



MARCOS BRINDICCI REUTERS

DES MILLIERS de piqueteros parmi les plus radicaux, chômeurs et nouveaux pauvres argentins, ont manifesté hier dans le centre de Buenos Aires contre de nouvelles règles envisagées par la municipalité pour limiter la présence dans les rues de vendeurs ambulants, de prostituées et de travestis. Ils ont aussi dénoncé une nouvelle loi qui limite les dépenses des régions argentines. Réclamée par le Fonds monétaire international, cette loi risque d'affamer la population, croient-ils. La manifestation a mis à l'épreuve un nouveau dispositif de prévention des incidents formé de 1500 policiers non armés. Le gouvernement Kirchner fait face à des pressions des milieux conservateurs qui demandent plus de fermeté face aux barrages routiers érigés presque quotidiennement dans la capitale. Le terme «piqueteros» est un métissage de «barrages routiers» et de «piquets de grève».

84 000 km à vélo

## L'épopée charitable et internationale de Michaël Champagne

MALORIE BEAUCHEMIN

Aider les gens dans le besoin, à sa façon, voilà le défi que s'était donné Michaël Champagne en 1997. Mais les moyens d'entreprendre sa quête étaient un peu moins conventionnels: faire le tour de l'Amérique, sans un sou, et à vélo!

Aujourd'hui, après 84 000 km à bicyclette en sept ans, un tour des Amériques presque complété et des centaines de bonnes actions organisées partout sur son parcours, le cycliste originaire de la Côte-Nord n'a qu'une idée en tête: finaliser son tour de l'Amérique (toujours en aidant les gens dans le besoin) et ensuite continuer son périple autour du monde. «À 39 ans, je pense que je suis encore bon pour sept ou huit ans. De toute façon, je n'ai aucune attache ici, pas d'auto, pas de permis de conduire, pas de carte d'assurance-maladie, pas de femme», raconte en entrevue au *Devoir* Michaël Champagne, de passage à Montréal.

Le 17 juin 1997, après huit mois de préparation (passeport, vaccination, assemblage d'une remorque), il abandonne son existence québécoise et s'élance vers l'aventure à bord d'un véhicule sur deux roues, qui avec la remorque attachée à l'arrière, totalise près de 130 kilos. Il traversera alors le Canada d'est en ouest, avant de descendre la côte pacifique, jusqu'en Amérique centrale et ensuite en Amérique du Sud. Son objectif est de remonter par la suite par la côte atlantique et ainsi devenir le premier Québécois à faire le tour du continent à vélo.

Sa méthode d'action est, au fond, très simple. En arrivant dans une ville, il rencontre des organismes caritatifs, s'informe des besoins de la population, des jeunes, des plus pauvres. De là, il propose et organise un projet pour leur venir en aide. Campagnes de financement, marche, collecte de vêtements, distribution de nourriture, rien ne l'arrête, pas même la langue espagnole, qu'il ne parlait pas du tout avant

son départ, mais qu'il a apprise au fil des années. Par tout où il s'établit pour quelques jours, voire quelques semaines, il rencontre des gens qui l'hébergent, lui donnent de la nourriture ou lui financent des projets d'entraide. «Une fois au Mexique, j'arrive dans un village et je vois des enfants qui s'amuse avec un ballon fait en carton. Tu ne peux pas être le pays du football [soccer] et pas avoir de foot ball, alors j'ai trouvé quelqu'un qui a financé l'achat de ballons qu'on est allé donner aux enfants du village», raconte celui dont les capacités exceptionnelles d'organisateur sèment sur son passage des milliers de sourires.

### Embûches

Son périple n'a toutefois pas été de tout repos. Plusieurs vols, quelques agressions armées et des séjours à l'hôpital l'ont retardé dans son parcours, ce qui fait qu'il n'a toujours pas complété son projet initial, le tour des Amériques. Il entend donc repartir dans les prochains jours, en longeant cette fois-ci l'Océan Atlantique. Et une fois rendu au bout de l'Argentine? «La Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Thaïlande, le Népal, la Suisse, l'Afrique», répond-il, confiant et décidé. Mais l'Afrique, c'est grand. «Si je prends deux ans, je pourrai le faire du sud au nord, ou l'inverse, toujours en continuant d'aider les gens.»

Si Michaël a été accompagné d'une acolyte pendant quelques mois de son épopée, il est maintenant seul pour entreprendre le suite de son périple, sauf s'il réussit à mettre en branle son nouveau projet. Il souhaite en fait qu'une équipe de tournage le suive, afin de faire de son épopée une émission télévisée. Mais un défi de taille l'attend, et il devra sortir sa légendaire force de persuasion pour le surmonter. Il doit maintenant trouver une maison de production qui acceptera d'embarquer dans l'aventure.

Le Devoir

ATHÈNES

## RSF condamne l'agression de journalistes

Reporters sans frontières a condamné l'arrestation violente de deux journalistes mexicains et de leur interprète, survenue le 2 août à Athènes, en Grèce.

L'équipe de télévision terminait un reportage sur le Port de Pirée, dans la capitale, à quelques jours de l'ouverture des Jeux olympiques, lorsque ses membres auraient été arrêtés, menottés, insultés et frappés par des gardes-côtes, et ensuite des policiers.

Reporters sans frontières craint que les mesures de sécurité accrues, «légitimes et nécessaires», ne servent à justifier des comportements agressifs condamnables. «Nous souhaitons que les procédures sécuritaires n'entravent pas de manière abusive le travail des journalistes, ce qui nuirait à l'image des Jeux olympiques», a déclaré l'organisation dans un communiqué.

Les journalistes et l'interprète ont affirmé avoir été fouillés de manière violente, menacés et roués de coups de pied. L'attitude des policiers aurait complètement changé à l'arrivée de militaires hauts gradés, les abus cessant aussitôt. Le ministère de la Marine marchande a émis un communiqué le lendemain, niant les allégations de violences, d'humiliations et d'insultes.

Le Devoir

### Résidences menacées par des éboulements à Saguenay

## Le ministre Chagnon freine les attentes des propriétaires évacués

Québec — Les citoyens de Saguenay qui doivent quitter leurs résidences menacées d'éboulements à Canton-Tremblay doivent s'attendre à es-suyer des pertes financières.

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, indique que Québec n'a pas l'intention d'assumer tous les frais causés par ces évacuations.

Il précise que l'aide versée compensera pour les biens essentiels, mais répond aux citoyens toujours insatisfaits qu'il n'est pas question d'assumer 100 % des coûts. M. Chagnon affirme qu'on ne gagne pas le gros lot lorsqu'on doit déménager une maison située dans une zone dangereuse. Trente familles habitant 25 résidences n'ont d'autre choix que de déménager.

La firme RSW, mandatée par la Ville de Saguenay, a fait la recommandation formelle après une étude sur la stabilité des parois rocheuses du secteur concerné.

Le ministre reconnaît que le gouvernement pourrait obliger les citoyens à déménager, mais il souhaite plutôt les convaincre de le faire. M. Chagnon ajoute que les déménagements doivent se faire le plus vite possible, puisque la falaise pourrait se détacher à tout moment.

Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre Jacques Chagnon.

20 ans. 10 000 rêves. 100 % de chez nous.

« Encore deux piqûres et mon rêve se réalise! »



1-800-267-9474 www.revesdenfants.ca La Fondation Canadienne Rêves d'Enfants 20 ans 10 000 rêves

# POLITIQUE



Chantal Hébert

## Le Lucien Bouchard de Paul Martin

Les médias anglophones ont tendance à voir en Jean Lapierre le Lucien Bouchard de Paul Martin. C'est une erreur qui ne fait que démontrer le trop fort penchant de la presse parlementaire à ne pas chercher de signes de ce que l'histoire a tendance à se répéter plus loin que le bout de son nez. Le dossier de la santé est au gouvernement libéral ce que la réconciliation nationale était à Brian Mulroney. Et s'il y a un ministre qui est à M. Martin ce que Lucien Bouchard a été à l'ancien premier ministre conservateur, c'est plutôt Ujjal Dosanjh.

Avec le Torontois Ken Dryden, l'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique est la principale recrue de Paul Martin, pour qui il a tourné le dos à son ancienne famille néo-démocrate. Mais ce n'est pas parce qu'il est un défroncé du NPD qu'il a renié l'orthodoxie de son ancien parti.

À l'époque où M. Dosanjh était lui-même premier ministre, même ses collègues néo-démocrates avaient tendance à trouver qu'il était plus catholique que le pape dans sa défense du caractère sacro-saint du système public de santé canadien. Au sommet sur la santé de septembre 2000, il s'était battu plus fort que Jean Chrétien pour tenter d'ajouter des conditions fédérales au projet d'entente avec les provinces. Depuis qu'il est devenu ministre de la santé, Ujjal Dosanjh a démontré à plusieurs reprises qu'il n'a rien perdu de sa ferveur à cet égard. Jusqu'à présent, il l'a fait avec toute la délicatesse d'un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Sitôt assermenté, M. Dosanjh a fait sursauter plusieurs premiers ministres provinciaux en déclarant la guerre à la place grandissante du système privé dans les services de santé. On attend toujours ses propositions de solutions de rechange. Dans des entrevues, il a laissé entendre que la compétence provinciale sur la santé ne devrait pas peser particulièrement lourd dans la balance de l'intérêt fédéral pour le sujet. Pris au pied de la lettre par les premiers ministres provinciaux lors de leur rencontre de la semaine dernière à Niagara-on-the-Lake, il n'en finit plus depuis de s'enfermer dans les fleurs du tapis.

Dans son zèle, le ministre a apparemment oublié de lire le programme de son nouveau parti. Confronté à une suggestion unanime des provinces voulant que le gouvernement Martin joigne le geste à la parole en mettant, lui-même et à ses frais, sur pied un régime national d'assurance-médicaments, M. Dosanjh a d'abord suggéré qu'un tel projet ne faisait pas vraiment partie des plans fédéraux, lesquels prévoiraient tout au plus, selon lui, des mesures pour tempérer l'impact des coûts les plus astronomiques d'un traitement basé sur des médicaments.

C'est faux. Il y a déjà quelques livres rouges que les libéraux ont commencé à promettre un régime national d'assurance-médicaments. La plus récente version du programme électoral libéral parlait bel et bien d'une approche nationale qui fournira une couverture de base à tous les Canadiens et les Canadiennes, incluant une protection en cas de catastrophe.

Plus tôt cette semaine, le ministre fédéral a ajusté son tir, mais non sans tirer dans le pied de son gouvernement au passage. Il affirme qu'à moins d'encasser des milliards de revenus supplémentaires par année, Ottawa n'aura jamais les moyens de donner suite à la suggestion des provinces. En clair, le gouvernement libéral n'a pas les moyens de ses propres promesses électorales.

Les auteurs des futurs programmes libéraux auraient peut-être intérêt à se le tenir pour dit. Ou à demander à leurs collègues conservateurs comment ils s'y seraient pris pour financer une proposition identique à la suggestion provinciale.

Depuis trois semaines, M. Dosanjh a tracé suffisamment de lignes dans le sable pour que le sommet sur la santé qu'a convoqué Paul Martin pour la mi-septembre tourne en collision frontale avec une ou des provinces. On voit mal comment le Québec pourra réconcilier ses principes constitutionnels à la pratique du cadre que tente d'esquisser le nouveau ministre fédéral ou pourquoi l'Alberta voudrait s'y conformer.

En faisant de la santé la priorité absolue de son gouvernement minoritaire, M. Martin a déjà fait monter les enchères fédérales-provinciales à des niveaux jamais vus depuis les psychodrames constitutionnels de Meech et de Charlottetown. En confiant le dossier à Ujjal Dosanjh, il a implicitement épousé la vision des choses de son ministre néophyte. S'il arrive qu'un premier ministre envoie un de ses ministres au front pour ensuite lui tirer le tapis de sous les pieds, ce type d'événement est rarissime parce que excessivement risqué quand le personnage en cause est une des principales vedettes du gouvernement.

S'il devait y avoir cassure entre le ministre Dosanjh et le premier ministre Martin sur l'orientation du dossier de la santé, les conséquences d'une telle fracture pour la crédibilité du Parti libéral auprès de l'électorat, plus particulièrement à l'extérieur du Québec, pourraient être dévastatrices.

Mais si le prix à payer pour sauver la face de M. Dosanjh est un affrontement en règle avec le gouvernement fédéraliste du Québec et une consolidation des positions du Bloc québécois, le moins qu'on puisse dire, c'est que le jeu pour Paul Martin n'en aurait pas valu la chandelle.

On imagine, bien sûr, que le premier ministre Martin a réfléchi au danger de compter dans ses propres buts avant de confier son précieux ballon de la santé à Ujjal Dosanjh.

N.D.L.R. La chronique de Chantal Hébert fera relâche jusqu'au 30 août.

Des appels d'offres majeurs sont lancés ce matin

## Montréal s'attaque aux problèmes de l'eau potable

### Imposition de compteurs d'eau dans l'industrie, mise à niveau des usines d'épuration et diagnostic du réseau d'aqueduc

ANTOINE ROBITAILLE

Des compteurs d'eau dans l'industrie et les institutions, la «mise aux normes» de plusieurs usines d'épuration et une nouvelle évaluation du réseau d'aqueduc assisté par ordinateur: Le Devoir a appris que Montréal annoncera ce matin des appels d'offres majeurs dans chacun de ces trois domaines reliés à l'eau. C'est Alan DeSousa, responsable du développement durable au comité exécutif, et Frank Zampino, président du même comité, qui procéderont à ces annonces totalisant près de 30 millions de dollars et visant à commencer à corriger d'énormes problèmes dans la gestion de l'eau à Montréal.

#### Aqueducs

On le sait, le réseau d'aqueduc métropolitain est en piteux état. Cela causerait des fuites importantes estimées à 40 % de l'eau traitée pour l'ensemble du territoire. L'hiver dernier, déjà, d'inquiétants bris de conduites sont survenus. En fait, comme l'a exposé un rapport effectué par le consortium SNC-Lavalin/Dessau-Soprin, rendu public en février 2003, le tiers de ces conduites aurait atteint le terme théorique de leur vie utile, tout comme 3 % du réseau d'égout. Et d'ici vingt ans, si rien n'est fait, 67 % du réseau d'aqueduc et 15 % des égouts seront périmés. «Notre eau est saine, ce sont nos tuyaux qui sont malades», avait déclaré Alan DeSousa à l'époque.

**Le syndicat voudrait que la plus grande partie des travaux se fasse à l'interne**

Ce matin, M. DeSousa annoncera d'importants travaux visant à établir une évaluation approfondie de l'état des conduites. «Il y a de l'auscultation qui a été faite. Mais là on va aller plus loin. Il faut vraiment être plus précis encore. Et ça nous prend un système de gestion de données pour comptabiliser tout ça et gérer ça en continu», explique Réjean Lévesque, directeur de la Station de traitement des eaux usées et responsable du Groupe de développement de la gestion de l'eau. Ce nouveau système permettra d'établir le «déficit d'entretien» pour chacune des conduites en intégrant des données sur l'âge des tuyaux et la date d'installation, et ce, en rapport avec la durée de vie utile connue en Amérique du Nord.

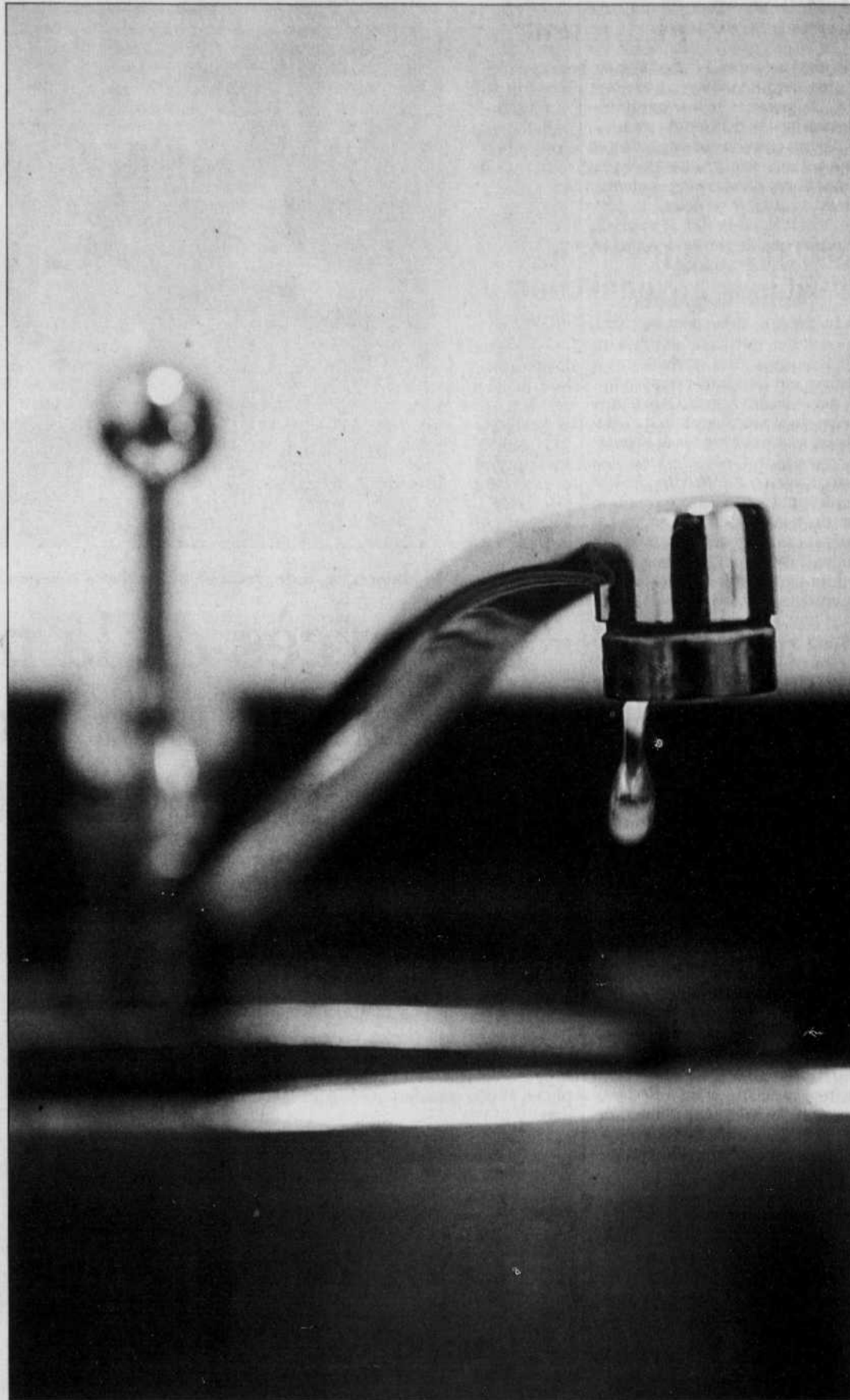
Ainsi, selon M. Lévesque, «nous allons maintenant gérer nos actifs avec une précision inédite et d'une manière plus intégrée que jamais». Il note au passage que «certaines anciennes villes n'ont pas fait grand-chose» en ces matières dans les dernières décennies. Et les villes reconstituées? Les défunts n'auront probablement pas d'impact en ces matières, puisque les égouts et les aqueducs relèveront de l'agglomération, donc de la ville centre, une fois que les municipalités seront reconstituées, en janvier 2006.

#### Usines

Concernant les usines d'épuration, l'annonce de ce matin répondra en partie aux inquiétudes exprimées par la vérificatrice générale du Québec, Doris Paradis, dans son dernier rapport, au sujet des retards dans la mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable, fixée par le gouvernement à 2007. Alan DeSousa avouait en décembre dernier qu'il était impossible pour Montréal d'atteindre cet objectif de 2007 et qu'il aurait besoin d'au moins une décennie pour le faire. Ce matin, il devrait annoncer des études de préféabilité ainsi que des travaux préliminaires aux usines Atwater et Des Bailleurs. «Mais d'autres usines seront aussi revampées», a déclaré une source.

Pour ce qui est des compteurs d'eau, l'appel d'offres de ce matin, qui touche leur achat et leur installation, concrétise ce que l'administration Tremblay avait annoncé en novembre dernier, soit que tous les commerces, institutions et industries (ICI) de la métropole en seraient dotés d'ici cinq ans. Les résidents ne sont donc pas touchés. Déjà, dans sept arrondissements sur 28, les immeubles non résidentiels sont dotés de tels compteurs. Par ailleurs, les résidences de 11 arrondissements en ont.

André Porlier, du Conseil régional de l'environnement de Montréal, se réjouissait hier que la Ville aille



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'eau de Montréal serait saine. On ne peut pas en dire autant du réseau d'aqueduc, qui a besoin d'une mise à niveau.

enfin de l'avant avec l'installation de ces compteurs ICI, «car beaucoup d'eau est actuellement gaspillé dans la réfrigération et la climatisation», dit-il. En effet, Le Devoir révélait en octobre 2003 qu'à Montréal, des milliards de litres d'eau étaient gaspillés entre autres parce que seuls 8000 des 22 000 industries, commerces et institutions étaient équipés de compteurs d'eau.

#### Syndicat

Le porte-parole du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, Robert Millette, disait hier que son organisme avait ré-

clamé qu'une plus grande partie de ces grands travaux se fasse à l'interne: «La Ville va participer, mais je crains que ce ne soit pas dans la mesure où on l'aurait souhaité. Par exemple, les firmes qui vont emporter l'appel d'offres vont être maîtres d'œuvre de tout ça. Va-t-on pouvoir être critique face à leur travail?» M. Millette se demande aussi si les services de la Ville auront assez de ressources pour bien superviser les contracteurs. «Quand on a rencontré l'employeur cet été, il nous a promis qu'on aurait tout ce qu'il faut. C'est ce qu'on va voir demain [ce matin].»

Le Devoir

#### Vérification à Postes Canada

## André Ouellet s'explique dans une lettre au ministre McCallum

Ottawa — Le ministre du Revenu, John McCallum, a reçu, mardi soir, une lettre du président suspendu de la Société canadienne des postes, André Ouellet, dans laquelle ce dernier tente de justifier les conclusions «troublantes» d'un rapport de vérification dévoilé la semaine dernière.

Le document concluait que M. Ouellet a dérogé aux pratiques d'embauche de la société d'État à au moins 80 reprises, qu'il est intervenu dans l'attribution de contrats totalisant 35 millions de dollars et qu'il a omis de fournir les pièces justificatives pour ses dépenses de voyages et d'hébergement, lesquelles ont oscillé entre 127 000 \$ et 327 000 \$ par année.

Le porte-parole du ministre McCallum, Shane Diaczuk, a refusé de préciser hier si les explications de la missive permettraient au président-directeur général de conserver son poste. M. Ouellet est suspendu, avec salaire, depuis le 24 février, soit quelques jours après le dépôt du rapport de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, sur le scandale des commandites, auquel a été mêlé Postes Canada.

John McCallum a poursuivi hier ses consultations avec les membres du conseil

d'administration de Postes Canada avant de trancher quant à l'avenir professionnel d'André Ouellet. Il devrait prendre sa décision d'ici quelques jours, après en avoir discuté avec le premier ministre Paul Martin et les responsables du Conseil du trésor.

M. Diaczuk a précisé que M. McCallum était prêt à rencontrer M. Ouellet, mais que ce dernier ne lui avait pas encore formulé pareille demande.

Samedi, l'ancien ministre libéral a prétendu qu'il méritait les deux millions de dollars qu'il a dépensés en frais de déplacement et d'hébergement ces huit dernières années. Il a notamment souligné au quotidien *Ottawa Citizen* qu'il avait redressé la société d'État, qui a déclaré un revenu net de 235 millions de dollars en 2003. Il a en outre assuré qu'il avait observé toutes les règles en vigueur. «Je ne suis pas du tout embarrassé par mes dépenses», a-t-il soutenu lors de sa seule interview depuis la publication du rapport de vérification de la firme Deloitte & Touche. «Mes voyages visaient à promouvoir [la société] et à permettre à [la société] d'être plus rentable et mieux dirigée», a-t-il avancé.

Presse canadienne

GIORGIO  
EMPORIO

JUSQU'À

70%

1455 RUE PEEL (LES COURS MONT-ROYAL) 282-0022

# LES ACTUALITÉS

## AFGHANISTAN

### Un premier cas de fièvre dengue chez les Canadiens

STEPHEN THORNE

**K**aboul — Un soldat canadien en Afghanistan est soigné à l'hôpital de la base militaire pour la fièvre dengue, une maladie infectieuse virale transmise par une piqûre de moustique, semblable au virus du Nil occidental.

Le soldat, qui n'a pas été identifié, s'est présenté à l'hôpital la semaine dernière, fiévreux et affaibli. Un premier test sanguin n'a pas permis de déceler le virus.

Voyant que son état s'aggravait et que ses taux de plaquettes et de globules blancs dans le sang chutaient, on lui a fait subir un deuxième test, qui s'est révélé positif. Il s'agit du premier cas de fièvre dengue au sein du contingent canadien.

#### Comme la malaria

La fièvre dengue peut être fatale pour des gens mal nourris ou affaiblis, mais les Occidentaux en guérissent habituellement, a fait savoir le major Annette Snow, médecin de Terre-Neuve. «La maladie est transmise comme le paludisme, ou malaria, mais c'est une maladie totalement différente», a-t-elle expliqué. La malaria, transmise par un insecte nocturne, est un parasite. La dengue, transmise par un insecte diurne, est un virus.

Les personnes atteintes sont habituellement très malades pendant huit à dix jours, souffrant de fortes fièvres, de nausées, de maux de tête et de crampes. Le soldat canadien atteint a perdu sept kilos en une semaine.

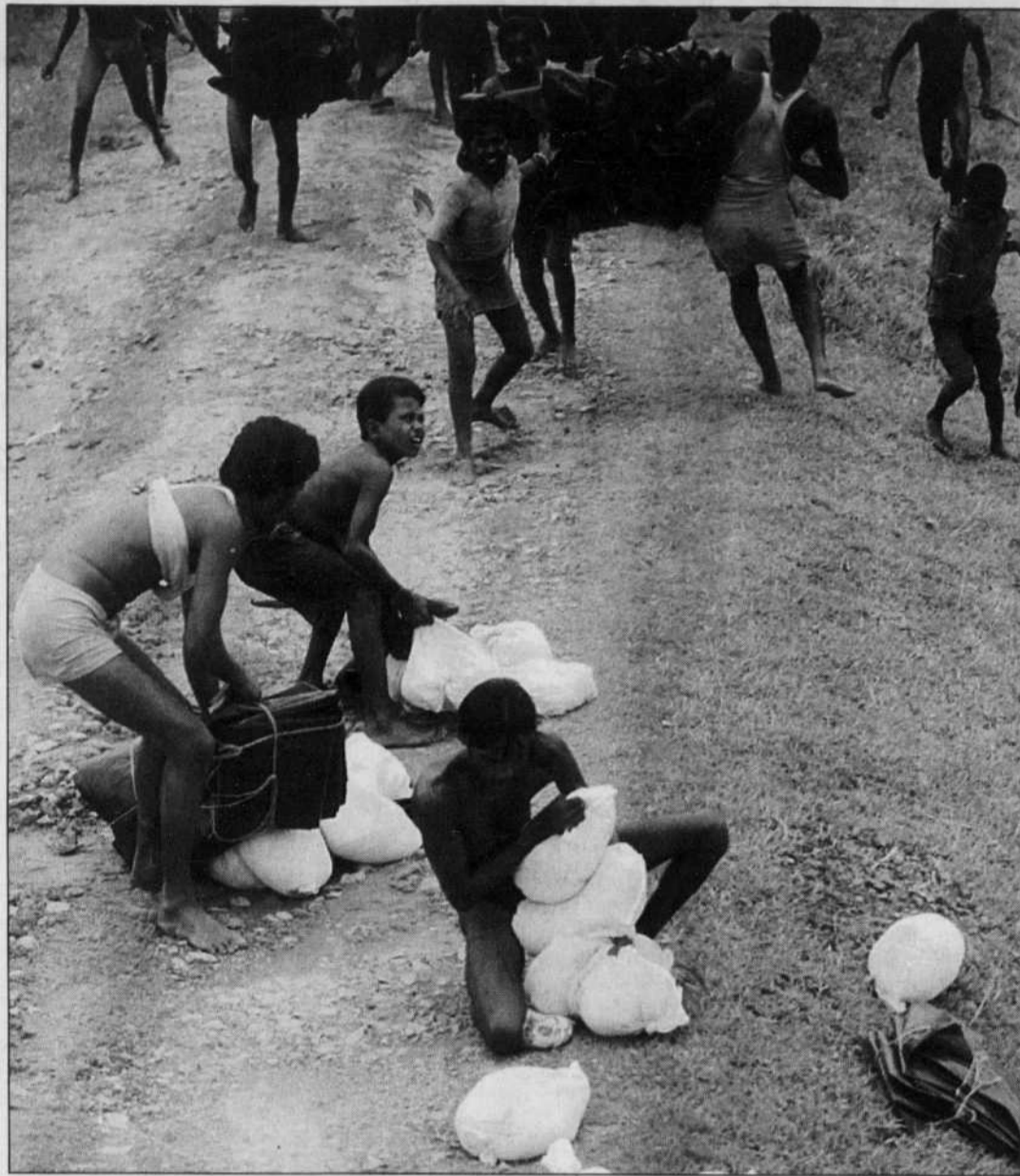
Il n'existe aucun vaccin préventif ni traitement contre ce virus. On peut simplement en soulager les symptômes à l'aide de Tylenol pour les douleurs et la fièvre, de fluides intraveineux pour la déshydratation et de Graval pour les nausées.

Auparavant, les maladies transmises par les piqûres d'insectes étaient relativement rares à proximité de Kaboul, une région habituellement sèche et située à une altitude de 2100 mètres, soit à la limite de la zone d'altitude fréquentée par ce type de moustiques.

Mais dans les années 1980, les bombardements russes des systèmes d'irrigation afghans, qui ont engendré des nappes d'eau stagnante, ainsi qu'un printemps beaucoup plus humide que d'habitude ont créé les conditions pratiquement idéales pour la prolifération des moustiques.

Presse canadienne

## ASIE



Des villageois de Mahaya, en Inde, recueillent les vivres acheminés par hélicoptères.

## Les excès de la mousson ont fait au moins 1823 morts

**N**ew Delhi — Le bilan des inondations dues à six semaines de mousson en Asie du Sud a atteint hier 1823 morts, avec l'annonce d'au moins 168 nouveaux décès dans l'ouest, le nord et l'est de l'Inde, selon des chiffres officiels rassemblés par l'Associated Press.

Au total, 1067 personnes sont mortes en Inde en raison des pluies et des inondations depuis juin.

Le porte-parole du gouvernement de l'État indien du Gujarat, I. K. Jadeja, a déclaré à l'Associated Press que des militaires avaient été mobilisés et des hélicoptères de

l'armée demandés pour évacuer les habitants d'une quarantaine de villages. Près de 130 décès ont notamment été recensés dans cet État au cours des trois derniers jours, dans des zones dépourvues de routes et de téléphone.

#### Après la décrue

Dans l'État de Bihar, 17 corps ont été découverts à l'occasion de la décrue, selon Upendra Sharma, un haut responsable à Patna, capitale de l'État. Une personne a en outre été tuée à Vaishali (25 km au nord de Patna) lorsque des policiers ont ouvert le feu pour disperser une foule protestant contre l'in-

suffisance des secours, selon un représentant des forces de l'ordre.

Au Bangladesh, le bilan a atteint 638 morts, au Népal, 113, et au Pakistan, cinq.

Les pluies ont fait des milliers de sans-abri, provoqué des coulées de boue, des pannes d'électricité et des collisions en chaîne sur les routes. La situation sanitaire et alimentaire est très précaire au Bangladesh. Selon le gouvernement, 20 millions de personnes, soit un septième de la population, auront besoin d'une aide alimentaire au cours des cinq prochains mois.

Associated Press

## Maladie d'Alzheimer

### Plusieurs pistes sont à l'étude pour prévenir, voire guérir la maladie

**P**aris — Alimentation, style de vie, médicaments, plusieurs pistes sont explorées pour comprendre et prévenir la maladie d'Alzheimer et réussir un jour à guérir les patients souffrant de cette forme de démence qui affecte près de 2 % de la population des pays développés.

«Même si des médicaments peuvent temporairement améliorer la mémoire, il n'y a actuellement aucun traitement permettant de stopper ou d'inverser le processus inexorable de dégénérescence des neurones», explique Mark Mattson, dans un article publié dans la revue scientifique *Nature* datée d'aujourd'hui.

Mais les «progrès rapides» dans la compréhension des altérations cellulaires et moléculaires responsables de la mort des neurones «pourraient bientôt permettre la mise au point de stratégies préventives et thérapeutiques efficaces», ajoute le Dr Mattson, du National Institute on Aging, à Baltimore.

Près de cent ans après sa première description en 1906 par le médecin allemand Alois Alzheimer, cette maladie neuro-dégénérative frappe quelque 600 000 personnes en France, avec 135 000 nouveaux cas chaque année, et environ quatre millions de personnes aux États-Unis où le nombre de malades pourrait grimper à 14 millions d'ici 2050.

#### L'incidence pourrait tripler

L'incidence (nouveaux cas sur une période et une population données) de la maladie, qui entraîne perte de mémoire, déclin des fonctions cérébrales, voire modification de la personnalité et affecte surtout les personnes âgées, pourrait tripler durant les 50 prochaines années, souligne Mark Mattson.

Les régions du cerveau impliquées dans les processus d'apprentissage et de mémoire voient leur taille réduite chez les malades d'Alzheimer après la mort des neurones. Celle-ci survient alors que s'accumulent dans ces zones du cerveau des dépôts anormaux ou plaques de protéines (ou peptides) bêta-amyloïdes.

Des mutations génétiques prédisposant à la maladie d'Alzheimer ont été identifiées, notamment sur le chromosome 14 où ce défaut serait responsable d'une forme précoce de la maladie bien avant 60 ans.

Des facteurs environnementaux sont également invoqués: alimentation riche en calories et en matière grasse et mode de vie sédentaire pourraient accroître le risque de souffrir de cette forme de démence, sans qu'un lien de cause à effet soit prouvé. Cuivre et fer sont également cités.

Exercice physique, stimulation de l'activité cérébrale, restriction calorique, apport en vitamines B, C et E sont présentés comme d'éventuels moyens de réduire les risques. Substances permettant de neutraliser cuivre et fer en excès, médicaments anticholestérol (statine), anti-inflammatoires, dont l'aspirine, anti-oxydants figurent aussi parmi les moyens étudiés pour prévenir, voire traiter la maladie.

Les recherches portent également sur la possibilité de susciter chez les patients une réaction immunitaire contre les peptides bêta-amyloïdes, avec des médicaments imitant l'action d'un «vaccin».

La protéine Nogo, qui inhibe la régénération des nerfs, pourrait jouer un rôle, selon une étude publiée dans l'édition de septembre du mensuel *Nature Medicine*.

La production de bêta-amyloïde dépend de l'activité d'une enzyme dénommée BACE1. D'où l'idée, pour combattre l'Alzheimer, de trouver des molécules pouvant moduler l'activité de BACE1. Un rôle que peuvent jouer la protéine Nogo et une forme apparentée réticulon-3, selon l'étude réalisée par Yan Riqiang (Lerner Research Institute, Cleveland, États-Unis) et son équipe.

Ces travaux pourraient permettre de trouver des médicaments à base de «petites molécules» inhibant l'action de BACE1 afin de réduire la production d'amyloïde et «si possible la progression de la démence associée à la maladie d'Alzheimer», concluent les chercheurs.

Agence France-Presse

## ROYAUME-UNI

### Revoici le bouffon

Un journal londonien publie une offre d'emploi de bouffon

**L**ondres — «On demande un bouffon.» Pour la première fois depuis 350 ans, une offre d'emploi de bouffon public est lancée aujourd'hui au Royaume-Uni, à travers une petite annonce publiée dans le journal *The Times*.

L'offre est déposée par English Heritage, l'organisme d'État chargé de la conservation du patrimoine de l'Angleterre. Le candidat idéal, précise l'annonce, «doit être allègre et prêt à travailler les week-ends pen-

dant l'été 2005. Il doit posséder son propre uniforme (avec des cloches)».

Le bouffon moderne devra accepter de feindre la stupidité et la folie pour le plaisir des autres, a expliqué une porte-parole de English Heritage. L'emploi de bouffon a été supprimé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par Olivier Cromwell, alors que le régicide procédait à une purge puritaine du pays.

Agence France-Presse

## PARAGUAY

### Six personnes inculpées dans l'incendie d'un magasin

PEDRO SERVIN

**A**sunción — Six personnes, dont le propriétaire du centre commercial accusé d'homicide involontaire, ont été inculpées dans l'enquête sur l'incendie de dimanche, qui a causé la mort d'au moins 464 personnes à Asunción, la capitale du Paraguay, selon les médias locaux. Le pays avait hier son deuil de trois jours.

Pendant que l'instruction se poursuit, les fouilles dans les décombres continuent et des dizaines de familles recherchent toujours leurs proches, brandissant des photos, posant des questions à la ronde, errant d'hôpitaux en morgues. Des psychologues volontaires circulent parmi les familles tandis que des médecins légistes appellent certaines personnes à fournir échantillons de sang, dossiers dentaires et radios



Pio Paiva, l'une des six personnes inculpées.

pour faciliter l'identification des victimes.

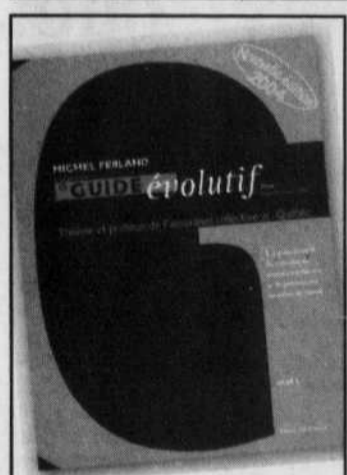
Sur les 464 corps retrouvés, 325 avaient été identifiés mardi soir. Quatre cent neuf personnes restent hospitalisées. Les funérailles s'enchaînent dans toute la capitale, où la tension est forte: un autre supermarché a été évacué mardi à la suite d'une alerte à la fuite de gaz.

Les fleuristes sont à cours d'aiguilles et de roses, les cimetières débordés ont fait appel à des employés supplémentaires ou même, selon des médias locaux, demandé aux familles en deuil si elles pouvaient faire enterrer leurs proches ailleurs. Le Paraguay a du mal à faire face à la catastrophe mais les autorités sont déterminées à faire la lumière sur ses causes.

Le juge Pedro Dario Portillo a ainsi inculpé mardi six personnes à la suite des déclarations d'un vigile qui affirme avoir reçu l'ordre par radio de fermer les issues dimanche quand le sinistre s'est déclaré, afin d'empêcher les clients de partir sans payer, d'après la télévision Channel 13. De nombreuses victimes ont ainsi péri, bloquées. Le garde ignore qui lui a parlé, selon le procureur instructeur Edgar Sanchez. Les enquêteurs recueillent les témoignages sur cette question. Les autorités judiciaires n'ont pas fait de commentaires sur les inculpations.

Juan Pio Paiva, patron du magasin avec son fils Victor Daniel, dément que les portes aient été délibérément closes et assure que les locaux étaient conformes aux normes de sécurité. «J'ai la conscience claire!», a-t-il crié mardi lors de son transfert au pénitencier de Tacumbú, à l'ouest d'Asunción. Channel 13 affirme aussi qu'un des ses associés et quatre vigiles sont inculpés, tandis que Victor Daniel attend d'être fixé sur son sort.

Associated Press



### Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec

NOUVELLE ÉDITION 2004

Ce manuel s'adresse aux conseillers en assurance collective et aux gestionnaires en milieu de travail.

Cette nouvelle édition 2004 demeure le manuel de référence couramment utilisé par le Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec (RCASQ) dans le cadre de son programme de formation.

Ce manuel contient la *Mise à niveau détaillée 2004* sur les régimes publics d'assurance collective au Québec. On y retrouve la description de tous les régimes pertinents en 2004, les plus récentes statistiques d'utilisation et les nouveautés de l'heure.

Cette nouvelle édition 2004 est le fruit d'une révision de l'ensemble de la matière traitée par la Collection Le Guide évolutif à ce jour et dont la direction linguistique a été confiée à M. Yvon Delisle, corviseur du Multidictionnaire de la langue française.

Prix régulier : 49 \$  
Prix Le Devoir : 45 \$

Publié en juin 2004  
450 pages  
ISBN 2-9806920-4-2  
TPS, frais postaux et de manutention en sus.

Commande téléphonique :  
1-888-683-2036

Pour annoncer, appelez au 985-3322 ou au 1-800-363-0305

## Mieux-être

**BÉDARD**

Clinique de Greffe de cheveux  
Pour hommes et femmes depuis 1974

Microgreffe folliculaire

Chirurgiens:  
Dr Pierre Bédard  
Dr Michel Chagnon  
M.D., F.R.C.S. (C)



30 ans  
La solution naturelle et permanente à votre perte de cheveux!

(514) 842-8449

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 301, Montréal



DEPUIS 1977

Club 402-Homme  
Prêt à porter pour homme d'Italie

## LIQUIDATION FINALE

De tous nos habits d'été importés d'Italie

Costumes importés d'Italie  
Super 100 tissus griffés

299 \$+ rég. 960\$

Vestons  
Importés d'Italie

249 \$+ rég. 700\$

Cerruti 1881 - Zegna - Luigi Botto - etc.

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec)  
H3B 1H5  
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h  
Samedi de 10h à 16h  
Tous les soirs après 18h  
sur rendez-vous seulement

# LE MONDE

Nouvelle alerte terroriste aux États-Unis

## Bush est soupçonné de malversations politiques

Une nouvelle série d'informations nous est parvenue vendredi, se défend la Maison-Blanche

OLIVIER KNOX

Washington — Le président américain George W. Bush est sur la défensive alors que certains le soupçonnent de manipuler les alertes terroristes à des fins politiques à l'approche de l'élection présidentielle du 2 novembre. Le candidat démocrate à la Maison-Blanche, John Kerry, s'est bien gardé de critiquer le président sortant sur ce thème, mais d'autres démocrates s'insurgent accusant le président républicain d'agiter la menace terroriste pour des visées partisanes.

Critiqué pour avoir utilisé des informations anciennes et agité la menace terroriste, la Maison-Blanche a riposté hier via son porte-parole Scott McClellan qui a affirmé que des informations récentes, connues vendredi, avaient conduit également à relever le niveau d'alerte aux États-Unis.

«Une nouvelle série d'informations nous est parvenue vendredi aussi», a indiqué le porte-parole qui s'est toutefois refusé à entrer dans les détails: «Je ne peux pas aller plus loin parce que cela pourrait compromettre des opérations en cours», a-t-il dit.

Il a en revanche répété que l'alerte est également une des conséquences de la récente arrestation d'un homme soupçonné de liens avec al-Qaïda et la découverte «de documents informatiques très détaillés et spécifiques sur les projets» du réseau.

«C'est un agent actif du réseau qui, nous le savons, a des liens avec d'autres responsables qui sont eux-mêmes impliqués dans des complots contre le peuple américain», a ajouté le porte-parole.

Ex-candidat à l'investiture démocrate pour la présidentielle, Howard Dean a déclaré que «chaque fois que Bush a un problème, il abat

son atout: le terrorisme». Pourquoi le gouvernement américain a-t-il choisi dimanche de monter le niveau d'alerte à Washington et à New York alors que les données qu'il possédait dataient d'avant le 11 septembre 2001? a demandé M. Dean.

Le gouvernement américain a fait état dimanche de possibles attentats d'al-Qaïda contre des institutions financières et internationales «emblématiques» à New York, à Newark (New Jersey, nord-est) et à Washington, et relevé à l'orange (très élevé) le niveau d'alerte pour ces institutions.

Le ministre chargé de la Sécurité intérieure, Tom Ridge, a admis que les informations qui l'ont conduit à rehausser le niveau d'alerte dataient d'au moins trois ans mais, a-t-il ajouté, certaines de ces informations avaient été réactualisées par al-Qaïda en janvier dernier. Cette organisation plani-

fi ses attaques à l'avance, s'est-il justifié. «Nous ne faisons pas de politique», au département de la Sécurité intérieure, a-t-il assuré.

Dimanche, M. Ridge avait pourtant fait état d'informations «détaillées» et d'une «précision rare».

L'équipe du président Bush a choisi de passer à la contre-offensive hier. Des responsables des services de renseignement ont affirmé, sous couvert d'anonymat, dans plusieurs journaux américains dont le *New York Times* que les menaces étaient réelles. Un de ces responsables a dit que, selon leurs informations, des attaques pourraient avoir lieu «en août ou en septembre». Un autre responsable a indiqué que les informations communiquées par M. Ridge ne provenaient pas «d'une seule source» et que certaines avaient été mises actualisées «vendredi soir».

Agence France-Presse

## L'Union africaine envisage d'augmenter ses troupes au Darfour

BÉATRICE DEBUT

Nairobi — L'Union africaine (UA) «envisage» d'augmenter très sensiblement, de 300 à environ 2000 hommes, ses troupes qui doivent être déployées au Darfour, région de l'ouest du Soudan où sévit une guerre civile, avec désormais pour «mission de maintenir la paix», a annoncé hier l'UA.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a aussitôt annoncé sa décision d'envoyer une mission auprès de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba pour évaluer ses besoins en matière militaire et financière pour le Darfour.

«J'ai décidé d'envoyer une équipe de l'ONU à Addis-Abeba pour étudier avec l'Union africaine ses besoins exacts, ainsi que les moyens d'aider à structurer la force [de l'UA au Darfour], de sorte que nous puissions alors demander de l'aide aux différentes capitales», a-t-il déclaré à la presse.

«La mission partira ce soir [hier], sous la direction du conseiller militaire de l'ONU», Patrick Cammaert, a précisé M. Annan, qui venait d'informer le Conseil de sécurité.

Début juillet, l'organisation panafricaine avait décidé l'envoi de 300 militaires chargés de protéger les observateurs qui ont pour mission de surveiller le cessez-le-feu conclu en avril entre le gouvernement soudanais et les rebelles mais jamais vraiment respecté.

Le Darfour étant en proie à «un conflit militaire grave et à une situation humanitaire tragique», l'UA étudie un accroissement des effectifs de cette force et un élargissement de son mandat, a expliqué à l'AFP un porte-parole de l'UA, Adam Thiam.

L'organisation panafricaine «est en train d'envisager, avec le Nigeria et le Rwanda, la possibilité d'envoyer deux bataillons, ce qui fait environ 2000 hommes», a-t-il déclaré, ajoutant qu'«on est en train d'évoluer vers une mission de paix».

Cette force aurait notamment pour rôle de «protéger les observa-

teurs» et «le retour des populations civiles», selon Adam Thiam, joint par téléphone depuis Nairobi à Addis-Abeba, siège de l'UA.

Le Rwanda et le Nigeria, les deux seuls pays qui s'étaient engagés à fournir des troupes pour la force de protection des observateurs, «sont d'accord pour envoyer un bataillon», a-t-il affirmé.

D'un point de vue pratique, l'envoi de cette force doit être encore approuvé «par consensus ou aux deux tiers» des voix par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, l'un des principaux organes de l'organisation, ce qui semble d'ores et déjà acquis, a assuré un haut responsable de l'UA ayant requis l'anonymat.

Dans le même temps hier à Khartoum, des dizaines de milliers de manifestants ont protesté contre une éventuelle intervention occidentale au Darfour. Fin juillet, la Grande-Bretagne s'était dite prête à envoyer 5000 hommes dans cette région.

Interrogé sur une éventuelle obstruction des autorités soudanaises à une intervention de l'UA au Darfour, Adam Thiam a répondu: «Toute décision prise par l'UA [sur le Darfour] a été avec la participation du gouvernement soudanais. Il serait étonnant qu'il y ait une volte-face de la part de Khartoum.»

De leur côté, les États-Unis et les Pays-Bas ont proposé d'assurer le transport des troupes au Darfour, où le cessez-le-feu a été violé à huit reprises en juillet, selon l'UA.

Enfin, les discussions entre rebelles et Khartoum, qui sont au point mort depuis le 18 juillet, doivent reprendre «avant la fin d'août», selon l'UA.

Depuis février 2003, le Darfour est en proie à une rébellion armée qui dénonce la «marginalisation» de cette région où des sociétés étrangères ont détecté du pétrole. Le conflit a fait entre 30 000 et 50 000 morts et 1,2 million de déplacés ou réfugiés, selon l'ONU.

Agence France-Presse

Maltraitance de l'armée américaine à Guantanamo

## D'ex-prisonniers déposent des accusations de torture

ANDREW CAWTHORNE

Londres — Trois anciens prisonniers britanniques de Guantanamo ont présenté hier un dossier dans lequel ils affirment avoir été torturés et humiliés durant leur détention sur la base navale américaine de Cuba.

Ces accusations du «trio de Tipton», du nom de la ville du centre de l'Angleterre dont sont originaires ces trois jeunes musulmans arrêtés en Afghanistan en 2002, sont les dernières d'une série d'accusations de maltraitance portées à l'encontre de l'armée américaine à Guantanamo.

Le dossier a été officiellement rendu public à New York au cours d'une conférence de presse où l'avocat Michael Ratner, président du Centre pour les droits constitutionnels, a affirmé que les mauvais traitements infligés aux trois anciens détenus étaient «au-delà de tout en matière de légalité».

Selon M. Ratner et d'autres défenseurs des droits de l'homme, il n'existe toutefois aucune preuve que l'armée américaine utilise à Guantanamo des techniques d'interrogatoire similaires à celles employées dans la prison d'Abou Ghraïb, près de Bagdad, où des prisonniers irakiens ont été torturés et humiliés.

Les avocats ont ajouté que les méthodes d'interrogatoire appliquées à Guantanamo étaient inhumaines et portaient préjudice à l'image de la Grande-Bretagne et des États-Unis dans le monde musulman.

À Washington, un porte-parole du Pentagone a refusé de répondre précisément à ces accusations.

«Les États-Unis interdisent et n'excusent d'aucune façon les mauvais traitements contre des prison-

niers», a affirmé Michael Shavers, commandant de l'Air Force. Il a ajouté que l'armée «gère une installation professionnelle de détention à Guantanamo qui fournissait de précieuses informations dans la guerre contre le terrorisme».

M. Ratner, dont le Centre pour les droits constitutionnels a remporté une victoire juridique pour les détenus de Guantanamo lorsque la Cour suprême leur a accordé en juin l'accès au système judiciaire américain, a accusé les personnes qui mènent les interrogatoires d'avoir obligé des détenus à avouer des liens avec le réseau islamiste al-Qaïda.

«Nous parlons ici de faux indices, de faux aveux et de personnes auxquelles on s'en prend à tort, toutes choses qui produisent de mauvaises informations», a dit M. Ratner. Si l'on veut vraiment aller au fond du terrorisme, il faut obtenir de vraies informations.

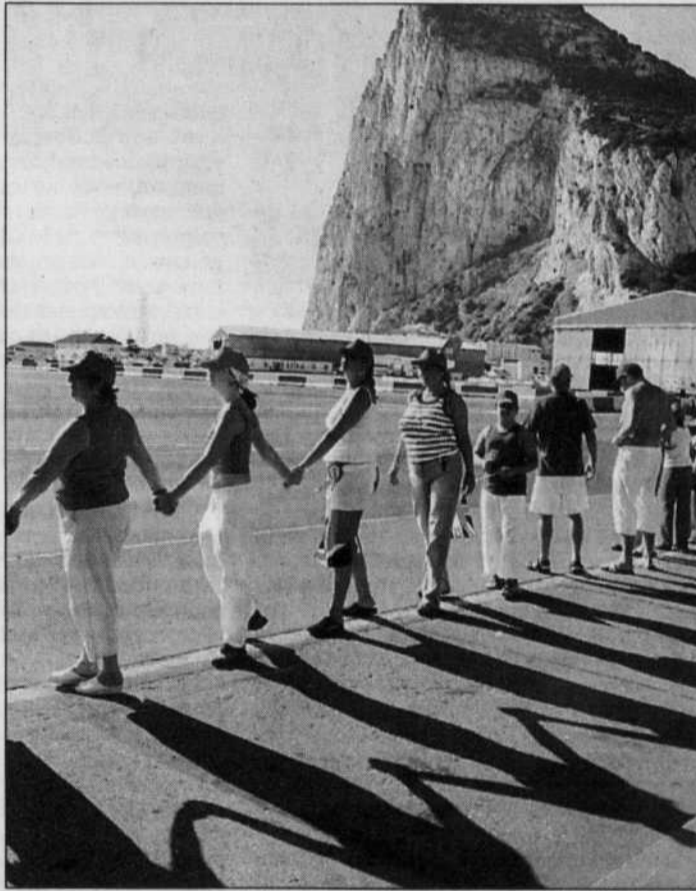
Dans le dossier de 115 pages que Reuters a pu se procurer avant publication, l'un des trois anciens prisonniers dit avoir été interrogé pendant trois heures en Afghanistan sous la menace d'une arme.

Cette menace a été proférée en présence d'un interrogateur britannique de l'unité d'élite des SAS, qui exigeait de Ruhel Ahmed qu'il reconnaisse s'être rendu en Afghanistan pour la guerre sainte, ajoute le document.

À Londres, le ministère britannique des Affaires étrangères a affirmé dans un communiqué qu'aucun des trois hommes ne s'était plaint de mauvais traitements au cours d'une visite de responsables britanniques, ce que contestent les trois anciens détenus libérés en mars.

Reuters

## 300 ans d'identité british



ANTON MERES REUTERS

QUELQUE 17 000 des 30 000 habitants de Gibraltar ont célébré hier leurs trois siècles d'identité britannique avec comme invités de marque le ministre britannique de la Défense Geoff Hoon et le commandant en chef de la Royal Navy, à la grande irritation de l'Espagne voisine. Madrid, qui revendique le territoire, a marqué de nouveau son mécontentement par la voix du chef du gouvernement, José Luis Rodríguez Zapatero, qui a déclaré que «ni pour le gouvernement ni pour la majorité de la société espagnole, ce que nous avons vu n'a semblé adéquat».

## Irak: heurts sanglants à Mossoul

Six otages sont libérés

MUDJAHID MOHAMAD

Mossoul — Au moins 14 Irakiens, dont deux femmes, ont été tués hier dans de violents affrontements entre la police irakienne aidée par des forces américaines et la guérilla à Mossoul, dans le nord de l'Irak, alors que quatre otages jordaniens et deux Turcs ont été libérés.

Dans la ville septentrionale de Mossoul, 14 Irakiens, dont deux femmes, ont été tués, et 52 autres blessés, selon les hôpitaux, lors de plusieurs heures de combats entre policiers et guérilla qui contrôlait une partie de la ville, et où le couvre-feu a été imposé.

Les combats ont commencé à 12h dans le sud-est de la ville, qui retentissait de tirs d'armes automatiques et de roquettes antichar (RPG), a constaté le correspondant de l'AFP.

Les forces américaines se sont déployées dans plusieurs quartiers et ont appuyé les forces irakiennes, selon un porte-parole américain à Mossoul.

Au sud-ouest de la ville, les combattants armés de kalachnikovs et de RPG occupaient les rues alors que les policiers et la garde nationale (supplétifs de l'armée) tenaient les ponts.

Les assaillants «ont attaqué un poste de police dans le quartier Nabi Girgis et les policiers ont riposté tuant deux assaillants, en blessant d'autres,

alors que les autres ont pris la fuite», a affirmé Hazem Dalaoui, responsable du gouvernorat de Ninive.

Selon lui, le frère du fondateur du groupe islamiste kurde irakien Ansar al-Islam, le mollah Krekar, a été tué dans les combats.

«Khaled Sido, le frère du mollah Krekar a été tué durant les combats dans le quartier de Yarmouk», a-t-il affirmé. Le mollah Krekar a démenté la mort de l'un de ses frères par l'intermédiaire de son avocat norvégien.

«Je ne peux que démentir cette information», a déclaré à l'AFP l'avocat Brynjar Meling, après avoir parlé avec la famille de son client établi à Oslo depuis 1991.

Par ailleurs, quatre camionneurs jordaniens et deux turcs pris en otage en Irak ont été libérés hier.

Les quatre Jordaniens ont été conduits dans un hôpital de Faloulja, alors qu'à Amman, un responsable du ministère des Affaires étrangères a confirmé à l'AFP leur libération, après une semaine de captivité.

Les quatre chauffeurs avaient été enlevés le 28 juillet, par un mouvement s'intitulant le «Groupe de la mort», qui avait appelé le peuple jordanien à faire pression sur son gouvernement pour mettre fin à son soutien à la Force multinationale dirigée par les États-Unis en Irak.

Agence France-Presse

## La situation de plus en plus anarchique à Gaza

CHAHDI AL KACHIF

Gaza — Les forces israéliennes se sont enfoncées hier un plus profondément dans la partie nord de Gaza à la recherche de petites groupes mobiles de Palestiniens qui tirent quasi quotidiennement des roquettes de fabrication artisanale contre le territoire d'Israël.

Trois Palestiniens au moins ont été tués dans le nord du territoire. Un quatrième, âgé de 20 ans, a été abattu dans le sud de Gaza où les soldats de Tsahal recherchent des tunnels utilisés pour la contrebande d'armes. Le ministre israélien de la Défense, Shaul Mofaz, a fait savoir que l'armée pourrait étendre ses opérations si elle ne parvenait pas à faire cesser les tirs de roquettes sur Israël, dont la plupart vient de la ville de Sderot et ses alentours.

La violence s'est considérablement développée à Gaza depuis que le premier ministre israélien Ariel Sharon a fait connaître son intention d'évacuer avant la fin 2005 cette étroite bande de terre capturée à l'Égypte en 1967 et qui abrite près d'un million et demi de Palestiniens.

D'un côté, les activistes de Hamas et d'autres mouvements armés, dont Gaza est le bastion, cherchent à prouver que c'est leur guérilla incessante qui est à l'origine du départ israélien, tandis que l'État juif tente d'éradiquer totalement cette résistance avant de partir.

Selon des médecins palestiniens, un garçon a été tué dans le nord de Gaza, près de Beit Hanoun, les autres victimes étant âgées de 17 à 20 ans. Au moins 20 personnes ont été blessées.

Des combats ont éclaté autour du camp de réfugiés palestiniens de Djabalia, bastion islamiste. Un hélicoptère israélien a tiré deux missiles contre des activistes, mais les projectiles n'ont apparemment pas fait de victimes selon des témoins.

L'armée israélienne a dit n'avoir visé que des activistes impliqués dans les combats ou s'appretant à tirer des roquettes.

Blindés et infanterie israéliens ont fait irruption le mois dernier

dans la zone de Beit Hanoun et rasé les exploitations agricoles à partir desquelles les activistes du Hamas tiraient des roquettes Kassam contre le territoire d'Israël. Mais ces petits groupes mobiles ont poursuivi leurs tirs.

À Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, des échanges de tirs entre soldats israéliens et activistes palestiniens ont éclaté, tuant, selon des témoins, un jeune Palestinien qui rentrait chez lui.

À Naplouse, en Cisjordanie, les forces israéliennes ont ouvert le feu hier sur une foule que leur jetait des pierres, tuant un passant d'une trentaine d'années, rapportent des témoins. L'armée a déclaré avoir riposté à des tirs d'hommes armés.

Le premier ministre palestinien Ahmed Koreï a accusé Israël d'empêcher les autorités palestiniennes de mettre fin aux agissements des factions armées à Gaza par ces nouvelles incursions. Il a ajouté que les opérations militaires dans le nord de Gaza n'auraient pas l'effet escompté. «Il n'y aura pas de sécurité tant que nous n'aurons pas [notre propre] capacité à imposer la sécurité», a dit Koreï en Cisjordanie.

La perspective du départ israélien a provoqué des luttes internes et une anarchie croissante à Gaza où chaque faction avance ses pions. Mais l'Autorité autonome palestinienne n'a pas obtenu d'Israël l'autorisation de redéployer des policiers en armes. Selon Hassan Abou Libdeh, principal conseiller de Koreï, l'anarchie qui se développe à Gaza ferait en fait le jeu d'Israël en éloignant les perspectives de naissance d'un État palestinien.

La dégradation de la sécurité a poussé l'Agence des Nations unies de travaux et de secours pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) à évacuer la plupart de son personnel étranger de Gaza, où elle n'en comptera plus que neuf. «La vraie raison, c'est la prolongation de l'opération israélienne dans le nord de Gaza», a déclaré Johan Eriksson, porte-parole de l'UNRWA.

Agence France-Presse

EN BREF

### Fahim soutiendra le principal rival de Karzaï

Kaboul — L'influent ministre afghan de la Défense, Mohammad Fahim, a déclaré hier qu'il soutenait Younés Kanouni, le principal rival du président sortant Hamid Karzaï, pour l'élection présidentielle prévue en octobre prochain. Karzaï avait surpris tous les observateurs la semaine dernière en refusant d'enrôler Fahim comme colistier et en lui préférant le frère du défunt commandant Ahmed Chah Massoud, Ahmed Zia Massoud. Cette décision avait incité le ministre de l'Éducation Younés Kanouni, un vieil allié de Fahim, à démissionner de son poste et à se porter candidat pour l'élection présidentielle contre le président afghan. Kanouni est considéré comme le plus sérieux rival de Karzaï même si ce dernier reste largement favori. — Reuters

### Les É.-U. doutent de la bonne volonté des paramilitaires

Bogotá — Le sous-secrétaire américain chargé de l'Amérique latine, Roger Noriega, a fait part hier de «doutes croissants» aux États-Unis sur la volonté des paramilitaires colombiens de négocier un accord de paix avec le gouvernement du président Alvaro Uribe. «La politique du président Uribe a produit des résultats impressionnants. Nous voyons les efforts du gouvernement pour appliquer l'état de droit sur le territoire national», s'est félicité M. Noriega, lors d'une visite à Bogotá. Il a toutefois souligné qu'il existait un certain «scepticisme» concernant le processus de négociations avec les paramilitaires. — AFP

## É D I T O R I A L

## Un lourd jugement (2)

Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Gilles Néron a raté l'exercice auquel la cour voulait s'astreindre, celui de concilier deux principes fondamentaux de notre société: liberté d'expression et droit de tout individu à la sauvegarde de sa réputation. En faisant porter tout son poids sur les seuls facteurs favorables à la protection de la réputation, mais d'un intérêt secondaire au regard du droit inaliénable du public à l'information, ce jugement fournit désormais des munitions d'une puissance paralysante démesurée à quiconque fera l'objet d'un reportage dénonciateur, et ce, même si les faits révélés sont véridiques et d'intérêt public.

En tranchant que la réputation du relationniste Gilles Néron a été sévèrement ébranlée à la suite de la diffusion d'un reportage de Radio-Canada, en janvier 1995, la Cour suprême a confirmé une évidence constatée par les cours inférieures. Cela étant, la question qui nous importe est de savoir qui était responsable? À cela, la Cour suprême a répondu que Radio-Canada (RC) et la Chambre des notaires (CDN) étaient toutes deux responsables.

Or, s'il nous apparaît évident que la CDN a agi de façon irresponsable en diffusant largement sa décision de renier les écrits de son relationniste et de s'en séparer, il en va bien différemment du rôle joué par les journalistes du Point.

En conclusion de la décision majoritaire, le juge Louis LeBel résume ainsi son argumentation: «Le fait que le contenu de la lettre a été diffusé de manière trompeuse et incomplète, le refus de donner à M. Néron le temps de vérifier ses prétendues affirmations inexacts, le refus de mentionner que celui-ci avait sollicité ce délai, le fait que M. Néron n'a jamais voulu que le contenu de la lettre soit diffusé et la conclusion défavorable de l'ombudsman de la SRC [...] Radio-Canada a donc intentionnellement diffamé M. Néron, et ce, d'une manière non conforme aux normes professionnelles du journalisme raisonnable.»

Ces faits sont exacts, mais ils ne justifiaient pas la condamnation. Quoique partiels et inscrits dans une forme qui pourrait être assimilée à un «règlement de comptes» à l'endroit de la CDN (et non de M. Néron personnellement), ils étaient vrais et d'intérêt public.



Jean-Robert Sansfaçon

Après la diffusion du premier reportage, en décembre 1995, la Chambre a refusé toutes les invitations subséquentes lancées par Le Point. En revanche — de cela, la Cour suprême ne dit mot parce que le fait avait été négligé par la première cour — la Chambre a, dès la diffusion du premier reportage, entrepris de discréditer le travail du Point par voie de communiqué.

Lorsque les journalistes ont reçu la fameuse lettre de Gilles Néron dans laquelle ce dernier répandait des faussetés au sujet de chacun des deux témoins-sources interrogés par Le Point, l'équipe du Point aurait dû parler plus largement du contenu de la lettre, mieux l'inscrire dans son contexte afin de fournir une information plus équilibrée. Cela étant, comme le précise avec pertinence le seul dissident de la Cour suprême, le juge Ian Binnie, l'ombudsman de RC «n'a pas jugé que le public était mal renseigné ou que le reportage n'était pas d'intérêt public», au contraire. Et surtout, précise avec pertinence le juge Binnie, le public n'aurait rien appris d'essentiel qu'il ne savait déjà si le contenu de la lettre avait été diffusé en entier puisqu'il s'agissait tout au plus du cri d'insatisfaction d'une organisation devant la mauvaise image propagée par le reportage.

Face au refus de la Chambre de répondre en ondes, Le Point se devait, tout de même de revenir sur la question pour rétablir la crédibilité de ses sources, celle de ses journalistes et du même coup, ajouter cet élément au dossier de la CDN que le premier reportage accusait précisément de moins se soucier des plaintes des citoyens que de son image.

La Cour reproche à RC d'avoir diffusé le contenu de la lettre de M. Néron sans l'accord de son auteur. Pourtant, la Cour elle-même reconnaît que la lettre d'un relationniste à un organe de presse ne peut pas être considérée comme étant de caractère privé.

La Cour critique aussi RC pour ne pas avoir attendu les trois jours demandés par M. Néron afin de vérifier l'exactitude des faits allégués dans sa propre lettre. Là encore, la Cour fait fausse route puisque le journaliste n'avait même pas à informer M. Néron de ses erreurs avant de le confronter devant les caméras. Le relationniste Néron étant lui-même un professionnel en mission commandée, il aurait dû vérifier les faits avant d'écrire sa lettre. Après, il était trop tard.

Le reportage incriminé ne fut pas un exemple pour la profession, mais les faits rapportés étaient exacts, ils méritaient d'être diffusés, et ce, même en l'absence de consentement de leur auteur. Que sa réputation de relationniste en ait été affectée n'y change rien et ne justifiait pas que RC se taise.

De même, RC n'avait pas à se rendre à la demande de M. Néron de lui accorder trois jours pour vérifier la véracité de ses propres allégations: comment la Cour peut-elle considérer comme une faute professionnelle le fait qu'un journaliste ne donne pas suite à la demande d'un relationniste qui exige que l'on retienne une information d'intérêt public? Inacceptable! Si jamais une telle condition devait s'imposer comme pratique normale dans les relations entre la presse et quiconque faisant l'objet d'une enquête ou d'un reportage, il faudrait tenir la Cour suprême responsable de l'un des plus importants coups portés à la liberté de presse. Pour le moment, contentons-nous d'affirmer que la Cour fait ici preuve d'une dangereuse ignorance des conditions normales et souhaitables d'exercice de la profession de journaliste en ce pays.

L'espace manquant, nous invitons les lecteurs à lire dans la page ci-contre l'analyse d'un des avocats les plus respectés en matière de liberté de la presse, M<sup>re</sup> Marc-André Blanchard, qui ajoute à nos craintes.

Au regard des fautes, somme toute secondaires, commises par l'équipe du Point, la Cour suprême accorde un poids démesuré aux arguments de Gilles Néron en déclarant RC co-responsable de ses déboires. Si M. Néron est sorti sali de l'aventure, c'est au comportement de son client du temps, la CDN, qu'il le doit, et non à RC qui, malgré des fautes professionnelles mineures, a diffusé des informations véridiques d'intérêt public.

Involontairement sans doute, ce jugement de la Cour suprême vient fixer de nouvelles normes pour les journalistes de qui l'on s'attend plus seulement à ce qu'ils cherchent et diffusent la vérité, mais surtout à ce qu'ils se plient à des contraintes abusives au nom du respect de la réputation des individus, honnêtes citoyens ou pas.

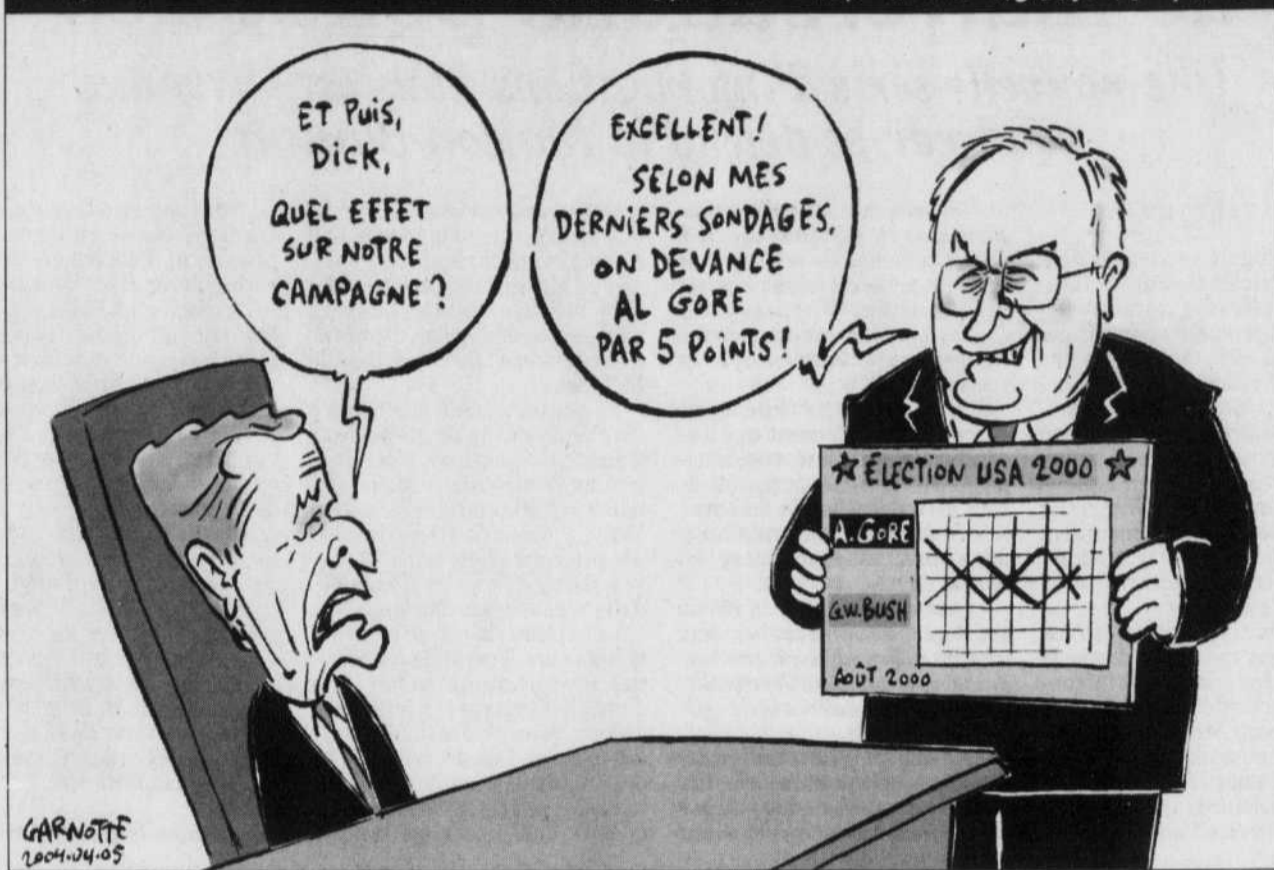
jrsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

L'ALERTE AU TERRORISME DÉCLENCHÉE SUR LA FOI D'INFORMATIONS VIEILLES DE 4 ANS!



## L E T T R E S

## Le CRTC ne doit pas reculer

Depuis deux années, dans la région de Québec, deux cracheurs de haine profitent des ondes publiques pour jeter quotidiennement leur fiel sur des personnages publics (politiciens, artistes, etc.) ou sur des groupes en particulier (homosexuels, personnes de race noire, personnes handicapées, journalistes, professeurs d'université). André Arthur et Jeff Fillion, en cultivant la haine et les préjugés, sont parvenus par l'injure à se bâtir une renommée et une généreuse rémunération. Les propriétaires des stations qui les emploient, comme ceux de CHOI, ont pu également s'en mettre plein les poches sur le dos des innocentes victimes sur qui ces deux énergumènes crachent quotidiennement.

Cette utilisation systématique des ondes à des fins de dénigrement ciblé a contribué à faire naître un climat de rumeur malsaine et de peur qui a culminé durant l'affaire Gilet. Toute personne qui osait s'élever contre les propos outranciers des deux animateurs, ou émettre une opinion différente, était alors associée aux personnes accusées et traînée à son tour dans la boue.

La diffamation est un crime. L'utilisation des ondes publiques est un privilège qui doit être exercé avec dignité, responsabilité et respect de la population et de ses différentes composantes. Les propriétaires de CHOI avaient été prévenus il y a très longtemps et à plusieurs reprises. Ils ont continué avec arrogance à défier le CRTC et à se faire les complices de Jeff Fillion dans ses excès qui se traduisaient pour eux par une augmentation des cotes d'écoute et des profits. Aujourd'hui, ils n'ont qu'eux-mêmes à blâmer.

Ceux qui s'opposent à la fermeture de CHOI se font induire en erreur par les propriétaires de la station. Le privilège de pouvoir diffamer quotidiennement sur les ondes

publiques à des fins de profits faciles n'a rien à voir avec la liberté d'expression. Et n'avez crainte, les emplois perdus seront rapidement retrouvés lorsque le CRTC aura remis une nouvelle licence à des propriétaires plus responsables. Si le CRTC reculait, le message envoyé aux propriétaires des stations de radio serait désastreux, ce serait le feu vert à la radio irresponsable et démagogique qui ne vise qu'à lever des cotes d'écoute et les profits sur le dos d'innocentes victimes.

Denis Héту  
Montréal, le 31 juillet 2004

## Défense ou aveu

Curieux texte que celui d'Henri Lamoureux dans Le Devoir du 30 juillet. L'auteur, en essayant de refuser la dimension dogmatique de l'indépendantisme, avoue au contraire sa subjectivité et vient prouver que la perception des leaders d'Option citoyenne est juste.

M. Lamoureux écrit: «L'indépendance n'est pas un dogme mais une nécessité politique [et] la condition essentielle à l'existence même du peuple québécois au titre de société distincte». La réalité du Québec contemporain donne tort à Henri Lamoureux. Le Québec existe déjà et les Québécois forment une société distincte (en partie distincte et en partie semblable). Il est erroné de croire que l'indépendance en serait une condition essentielle. Il s'agit bel et bien d'un dogme auquel M. Lamoureux et d'autres indépendantistes adhèrent émotivement.

Dans Le Devoir du même jour, Pierre Dubuc fait ressortir un travers du dogmatisme indépendantiste. Il écrit: «L'indépendance nationale est l'aspiration démocratique la plus profonde du peuple québécois». Voilà une assertion improuvable et que la réalité dément. Par deux fois, les Québécois ont dit non à des gouvernements élus et donc respectables, lors des référendums de 1980 et 1995. Et ils ont dit non à des questions floues qui évitaient d'énoncer une rupture nette avec le

Canada. Un Canada auquel la majorité des Québécois, dont moi, est attachée.

Les indépendantistes restent rivés à leur dogme, absolument certains d'être dans la vérité. Selon eux, le peuple québécois est opprimé, aliéné, «anesthésié». Eux seuls peuvent le mener à la libération. Françoise David ose remettre en question le dogme. Des orthodoxes s'empressent de la rappeler à l'ordre.

François Beaulé  
Montréal, le 31 juillet 2004

## Que vive l'orthographe rectifiée!

Dans sa lettre du 26 juillet, Richard Weibrenner refuse les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française en 1990 et qui refont surface. Permettez-moi d'exprimer mon total désaccord. La langue française est une langue vivante et comme tout organisme vivant, elle évolue et s'adapte aux circonstances. La façon d'orthographier au XX<sup>e</sup> siècle n'est pas celle du XVII<sup>e</sup>.

En plus du phénomène de l'évolution, il y a l'incohérence et les anomalies de l'orthographe française. Par exemple, pourquoi chariot ne prend-il qu'un r alors que charrette en prend deux? Ne sont-ils pas des mots de même famille?

Pourquoi cône a-t-il droit à un accent circonflexe alors qu'on le refuse au mot zone? N'est-il pas normal de placer le tréma sur la voyelle qui est prononcée pour lui donner de l'importance. Ex.: cigüe.

Enfin, il est logique que la prononciation corresponde à l'accent. On prononce céleri, alors pourquoi écrire céleri?

Ces rectifications, loin de semer incohérence et confusion, augmenteront la qualité du français et contribueront à sa promotion, à son épanouissement.

Raymond Paradis  
Saint-Lambert, le 30 juillet 2004

## LIBRE OPINION

## Les origines de la crise au Darfour

SOFIENE AMIRA

Étudiant au doctorat à l'Université Laval

J'aimerais bien réagir aux deux derniers éditoriaux de Serge Truffaut sur la crise au Darfour, à savoir: «Le massacre des infidèles» et «La sanction de l'ONU», publiés respectivement dans Le Devoir du 22 et du 30 juillet 2004.

Ma réaction a été motivée par le sentiment que M. Truffaut a présenté une version tronquée, pour ne pas dire défigurée, de la situation au Darfour, et ce, même s'il s'agit d'un sujet d'actualité où les références bibliographiques ne sont pourtant pas rares.

Je trouve surprenant, par exemple, que M. Truffaut parle d'exactions commises au Soudan par des milices (tantôt musulmanes (article du 22 juillet), tantôt arabes (articles du 30 juillet) contre les Noirs animistes ou chrétiens (les infidèles) concentrés, selon lui, dans la province du Darfour.

Pourtant, ce n'est pas un secret de polichinelle de dire que la population du Darfour, à l'instar de tout le nord du Soudan, est quasi majoritairement de confession musulmane sunnite. Par contre, la population animiste ou chrétienne est concentrée au sud du Soudan. D'ailleurs, ce clivage religieux entre le Nord et le Sud a été à l'origine de la guerre civile qui a ravagé le pays pendant les trente dernières années, et qui a atteint son paroxysme au milieu des années 80 lorsque le

président soudanais de l'époque, le général Numeiri, a instauré la charia comme système juridique pour tout le pays, y compris le Sud non musulman.

Je pense également qu'il est simpliste de réduire la crise au Darfour à un conflit racial entre milices «arabes» (les agresseurs) et tribus «africaines» (les agressés). C'est bien connu des spécialistes du Soudan qu'il s'agit plutôt d'un conflit entre des tribus noires arabisées aux modes de vie différents, les unes étant constituées de nomades, pasteurs, et les autres de sédentaires, agriculteurs. Ainsi, pendant les périodes de paix entre tribus et après l'enlèvement des récoltes, les pasteurs avaient le droit à la vaine pâture, c'est-à-dire le droit d'amener leur bétail paître dans les terres des agriculteurs et de les fertiliser du même coup. Cependant, lors de périodes de sécheresse, cette convention est souvent rompue et des conflits éclatent entre éleveurs, à la recherche d'eau et de pâturages, et paysans protégeant leurs champs et leurs maigres biens.

Ainsi, la crise actuelle au Darfour trouve ses origines dans la grande sécheresse et la famine du milieu des années 1980, les tribus nomades «arabes» (d'origine africaine mais ayant l'arabe comme langue maternelle) s'étaient alors lancées à l'assaut des villages des agriculteurs «africains» (ayant un dialecte africain comme langue maternelle mais utilisant l'arabe quand même). La situation a empiré, car le gouvernement soudanais a

choisi de fermer les yeux sur les atrocités commises au Darfour au lieu d'intervenir. Cela a amené les tribus d'agriculteurs à former des milices d'autodéfense villageoises qui se sont ensuite unies pour former, en 2003, un mouvement armé, le Front de libération du Darfour (FLD), revendiquant cette fois l'autonomie pure et simple de la province. Devant les succès enregistrés par le FLD (notamment la prise d'El Fasher, la capitale du Darfour Nord), Khartoum a répliqué en armant les tribus nomades «arabes», les désormais tristement célèbres Janjawid, et en les lançant à l'assaut des tribus d'agriculteurs pro-FDL. Cette «solution» a le mérite d'arranger les Janjawid qui s'emparent ainsi de terres pour la pâture de leur bétail, et d'être moins coûteuse pour le gouvernement de Khartoum que d'engager ses troupes régulières, stationnées pour la majorité au sud.

En conclusion, cette mise au point n'a pas pour objectif de minimiser les exactions qui se déroulent au Darfour, ni de soustraire le gouvernement soudanais de sa responsabilité plus évidente dans cette crise. Il s'agit seulement d'expliquer que l'opposition de l'Arabe à l'Africain est plus culturelle que raciale (les deux tiers des Arabes étant des Africains), et que l'origine de la crise au Darfour réside dans la différence du mode de vie des tribus qui y habitent, dont certaines ont été instrumentalisées par un gouvernement dictatorial qui a toujours ignoré cette province.

## IDÉES

## L'indépendance du Québec à l'ère de la mondialisation

DANIC PARENTEAU

Chargé de cours au Collège militaire royal du Canada

L'élection récente d'une forte députation bloquiste a remis de l'avant le projet de l'indépendance du Québec. Une question s'impose: pourquoi, en 2004, faire du Québec un pays? Un bref rappel du contexte historique dans lequel est né le mouvement indépendantiste québécois, afin de le mettre en contraste avec le présent contexte marqué par la mondialisation, devrait permettre d'apprécier l'intérêt toujours aussi actuel de ce projet politique.

C'est dans un contexte général de décolonisation, contexte qui s'est étendu à l'ensemble des continents dans les années 1960, que s'inscrit la naissance du mouvement indépendantiste au Québec. L'indépendance du Québec repose alors sur un principe universellement reconnu, celui de l'autodétermination des peuples. Aspirer à l'indépendance consiste à cette époque pour la nation canadienne-française, à se libérer du «colonisateur» qu'incarnerait celui que l'on nommait à l'époque l'«Anglais». Aussi ce mouvement indépendantiste s'articule-t-il alors sous la forme d'une confrontation unidirectionnelle: complètement aliéné par sa condition de colonisé — qui se manifeste à la fois comme une domination concrète et comme une aliénation de l'esprit —, de sorte à ne plus être ni maître de lui-même ni maître du rapport qu'il entretient avec autrui, le Canadien français est alors totalement tourné vers le colonisateur «anglais» dont il cherche à se libérer.

Or, si c'est au sein d'un tel horizon délimité que prend naissance le mouvement indépendantiste au Québec, ce n'est qu'en s'ouvrant au monde qu'il pourra aujourd'hui triompher. Une double motivation est à la base de cette ouverture. D'une part, force est de constater que la situation économique et politique des Québécois face aux Canadiens a nettement progressé depuis les années 1960. Des motifs internes justifient une redéfinition du mouvement indépendantiste québécois. D'autre part, qu'il soit nécessaire pour le Québec de s'ouvrir au monde repose également sur des motifs externes: l'environnement global dans lequel évoluent aujourd'hui aussi bien le Québec que le Canada s'est lui aussi transformé. La mondialisation oblige en effet à une redéfinition du projet indépendantiste québécois.

La mondialisation — qu'il faut distinguer de la «globalisation» qui se définit comme un processus essentiellement économique d'ouverture des marchés qui profite de la mondialisation — se caractérise comme un accroissement des échanges de part et d'autre de la planète, et s'articule comme une ouverture du monde sur les diverses cultures (j'entends «culture» dans un sens étendu qui désigne toutes les formes d'expression d'une nation, que ce soit sa langue, ses valeurs, sa religion, ses productions artistiques, etc.), et comme une ouverture des nations sur le monde. Cette ouverture, gage d'une meilleure compréhension des peuples entre eux, porte sans conteste en elle l'espoir d'un monde meilleur. Or, ce processus n'est pourtant pas sans représenter un certain risque pour les «petites» nations telles que la nation québécoise. En effet, l'on ne saurait nier l'existence, au sein de cet espace d'échanges, d'un rapport de force qui est favorable aux «grandes» cultures. Au cœur de la mondialisation réside bien le danger de l'hégémonie de certaines cultures, au premier plan celui de la culture étasunienne. Accentué par la globalisation,



La mondialisation oblige à une redéfinition du projet indépendantiste québécois.

qui amplifie ce rapport de force entre les nations en soumettant toute relation au credo de la compétitivité et de la concurrence, le danger qui est inhérent à la mondialisation apparaît nettement.

Aussi, la mondialisation appelle le respect d'un nouveau principe par lequel l'indépendance du Québec trouve une nouvelle justification: au principe de l'autodétermination succède celui de la diversité culturelle. Le principe de la diversité culturelle peut être défini comme une valorisation et une reconnaissance de l'existence d'une diversité de cultures, par suite de nations, diversité qui est jugée préférable, d'une part, à l'existence d'une culture hégémonique mondialement dominante et, d'autre part, à l'existence de cultures vivant en autarcie. En cela, le principe de la diversité culturelle n'est pas opposé à la mondialisation, puisqu'il promeut lui aussi un accroissement des échanges entre les nations; mais il prend néanmoins acte du danger inhérent à ce nouveau contexte, celui du rapport de force qui préside à cet accroissement rapide des échanges. Au nom de la valorisation et de la préservation de la diversité culturelle, ce principe légitime la mise en place, pour les petites nations, de mesures visant à protéger leurs cultures.

L'ouverture au monde qui caractérise la mondialisation ne doit pas entraîner la disparition de certaines cultures, elle doit au contraire permettre la valorisation de la diversité culturelle.

Dans ce contexte, pourquoi faire du Québec un pays? Ne pourrions-nous pas voir dans la récente déclaration sur l'importance de la diversité culturelle faite par la nouvelle ministre du Patrimoine, Liza Frulla, une preuve claire de l'adhésion du Canada à ce principe? Pourquoi le Québec devrait-il quitter ce pays qui se fait le promoteur du principe de la diversité culturelle?

Faire du Québec un pays, c'est participer à la préservation de la diversité culturelle

Le principe de la diversité culturelle mis de l'avant par Ottawa ne représente rien de moins qu'une perversion de ce principe. Avec ce principe, le gouvernement canadien poursuit un double objectif. Promouvoir la diversité culturelle sert d'abord d'outil de choix dans le processus de nation-building, processus de création identitaire enclenché il y a une quinzaine d'années. Cela permet au Canada de revendiquer sa propre identité par rapport à son encombrant voisin du Sud et cela, au moyen de la mise en place de mesures concrètes participant à la protection, mais surtout, à la construction de cette identité nationale. Mais ce faisant — et c'est là l'objectif complémentaire qui est poursuivi —, ce principe s'avère une arme toute choisie pour contrer le mouvement indépendantiste québécois: construire l'identité canadienne pour ainsi mieux nier et noyer la culture nationale québécoise. Il s'agit pour Ottawa de promouvoir l'identité canadienne au détriment de celle du Québec! Il apparaît clairement que le principe de la diversité culturelle se veut le pendant, sur la scène étrangère, de cette politique intérieure mise en place à la fin des années 1970, celle du multiculturalisme. Par ces deux politiques, il s'agit pour Ottawa de faire preuve d'ouverture, de se montrer ouvert à l'autre, à la multitude ou à la diversité, pour ainsi mieux noyer dans la différence indifférenciée la spécificité québécoise. La promotion de la diversité culturelle par Ottawa, processus qui participe de la construction identitaire nationale canadienne, n'est rien de moins — d'un point de vue québécois —, qu'un effort visant à contrer les aspirations nationales québécoises. Si le Canada était mû par une sincère ouverture à la différence ou à l'autre, ainsi qu'il le prétend, pourquoi alors refuse-t-il de reconnaître la nation québécoise et sa culture nationale spécifique?

À l'ère de la mondialisation, faire du Québec un pays, c'est participer à la préservation de la diversité culturelle; c'est, pour la nation québécoise, se doter de tous les moyens afin de préserver sa culture.

## Québec devrait percevoir l'impôt fédéral

FRANÇOIS BEAULNE

Ancien député de Marguerite d'Youville et vice-président de l'Assemblée nationale

Il y a quelques semaines, le ministre des Finances du Québec, M. Yves Séguin, proposait que Revenu Québec collecte l'impôt fédéral sur le territoire québécois. Même s'il reconnaît avoir peu de chances de convaincre le gouvernement fédéral, M. Séguin mérite d'être soutenu dans ses efforts.

Beaucoup de contribuables québécois se demandent pourquoi nous devons remplir deux déclarations d'impôt à chaque printemps, alors que les Canadiens des autres juridictions n'en remplissent qu'un seul, au fédéral qui, lui, redistribue par la suite aux provinces leur quote-part.

Constitutionnellement, historiquement et pratiquement, c'est le Québec qui a raison: l'impôt direct est une attribution provinciale. Ce n'est qu'à la faveur du contexte particulier des deux guerres mondiales du siècle dernier que le fédéral a envahi ce champ de compétence provinciale pour ne plus jamais s'en retirer.

Les raisons qui militent en faveur de l'initiative du ministre des Finances sont nombreuses, entre autres:

- La simplification de la fiscalité pour les contribuables.
- La réduction significative des coûts de la perception d'impôt: Revenu Québec collecterait l'impôt provincial en même temps que l'impôt fédéral, éliminant ainsi une duplication que les experts évaluent à quelque 500 millions par an.

- La production d'un seul rapport d'impôt serait avantageuse non seulement pour les contribuables québécois mais aussi pour les mandataires qui perçoivent des retenues à la source.

- Des précédents existent déjà et fonctionnent bien: Québec perçoit déjà avec succès la TPS pour le compte du fédéral.

- Le gouvernement du Québec bénéficierait des revenus d'intérêt résultant du délai requis entre la perception de l'impôt et sa remise au fédéral.

Il serait plus facile d'éliminer les chevauchements et les empiètements de responsabilités entre les deux paliers de gouvernement: prenant avantage de sa perception de l'impôt des particuliers, le fédéral, depuis 1945, a augmenté sa part de taxation pour offrir des services similaires à ceux offerts déjà par le gouvernement du Québec.

Toute louable qu'elle soit, la proposition de M. Séguin risque de se heurter à une fin de non-recevoir de la part du gouvernement fédéral. Il l'avoue d'ailleurs lui-même candidement. Ce n'est pas une raison pour ne pas tenter la démarche.

Non seulement s'inscrit-elle dans un véritable esprit «confédéral», mais son rejet par les autorités fédérales contribuera à démontrer une fois de plus aux Québécois qu'ils paient un impôt de trop.

Comme le soulignait en mars dernier la députée péquiste de Rosemont, Mme Rita Dionne-Marsolais, ce n'est qu'au prix de remettre entre les mains du gouvernement du Québec la responsabilité de l'ensemble des services publics et la totalité des impôts pour les financer que nous pourrions espérer ramener notre niveau d'imposition à des niveaux comparables aux autres sociétés occidentales pour des services comparables que nous choisirons collectivement de nous donner.

## La création d'une liberté d'expression distincte

MARC-ANDRÉ BLANCHARD

Associé, Gowling Lafleur Henderson

Dans son jugement majoritaire de la semaine dernière, la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Gilles E. Néron Communication Marketing inc. c. Chambre des notaires du Québec, décide, en pratique, que les justiciables, quels qu'ils soient, c'est-à-dire, le simple citoyen ou l'entreprise de presse, poursuivis pour avoir exercé leur liberté d'expression, bénéficieraient de droits moins étendus que ceux du reste du Canada.

Le plus haut tribunal du pays a affirmé que la vérité des propos tenus et l'intérêt public de ceux-ci ne sont pas des éléments suffisants pour empêcher de voir sa responsabilité engagée lorsque l'on est poursuivi en dommages et intérêts pour diffamation.

Il faut savoir qu'en *Common law*, c'est-à-dire, dans le système juridique qui prévaut pour l'ensemble du Canada hormis le Québec, la défense de vérité est un moyen de défense absolu à l'égard d'une poursuite en diffamation. Cette approche a le mérite de faire de la vérité un moyen de défense objectif, ce qui notamment permet une vérification *a priori* plutôt qu'une étude *a posteriori* des propos prononcés, et elle permet également d'incarner une philosophie sociale quant au discours public qui encourage la dissémination, quelle qu'elle soit, de la vérité.

En effet, comment peut-on reprocher à un citoyen de dire la vérité? Comment peut-on, socialement, exiger plus d'une personne qui s'exprime? Hormis les cas exceptionnels d'abus de droit par usage à répétition de faits véridiques dans l'intention de nuire à quelqu'un, ce qui n'est pas le cas dans l'affaire Néron, on comprend mal comment la vérité ne peut être l'étalon du discours social, et que sa recherche est non seulement bénéfique mais qu'elle doit être encouragée.

Il faut savoir que les tribunaux québécois et la doctrine avaient rattaché, par le passé, à l'élément de la vérité celui de l'intérêt public, ce qui m'est toujours

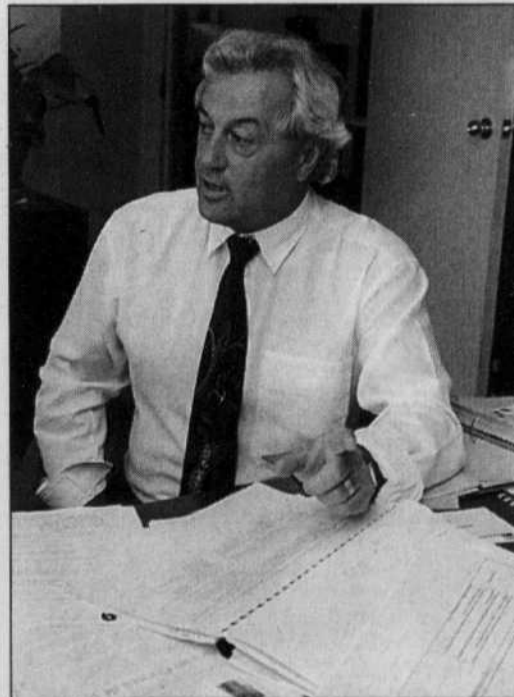
apparu, ceci dit avec égard, comme étant une erreur. En effet, si le discours est vrai, il ne peut être en soi diffamatoire. Par contre, s'il ne relève pas de l'intérêt public, il s'agit alors d'une atteinte à la vie privée plutôt que d'une atteinte à la réputation.

La définition classique de la diffamation énonce qu'il s'agit de propos qui ont pour effet de diminuer l'estime que des tiers pourraient entretenir à l'égard de la personne qui fait l'objet des propos. Par conséquent, toute chose négative dite sur quelqu'un a pour effet d'être une atteinte à la réputation. Évidemment, si tel était le critère pour voir sa responsabilité engagée, le discours social en serait réduit à sa plus simple expression.

Ce que les tribunaux se doivent de condamner, ce n'est pas, en soi, l'atteinte à la réputation, mais bien plutôt le fait de commettre une faute civile en diffusant des propos diffamatoires.

C'est ici donc que la détermination du concept de faute prend une importance primordiale et c'est là, à mon humble avis, que le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Néron en est un qui réduit la liberté d'expression à sa plus simple signification. Cet arrêt a pour effet, en pratique, bien que la Cour suprême s'abstienne de l'exprimer directement, de rendre le droit à la réputation plus important que la liberté d'expression en la laissant tributaire d'un comportement raisonnable.

Selon moi, il faut sérieusement se demander si, dans le cas de libertés fondamentales enchâssées dans la Constitution, en l'occurrence la liberté d'expression, on doit analyser le concept de la détermination de la faute de la même façon que, par exemple, lorsqu'il s'agit de déterminer celle du comptable ou de l'avocat. Une volonté de donner une interprétation généreuse aux libertés fondamentales devrait mener les tribunaux à accorder une marge de manœuvre plus grande aux libertés constitutionnelles, où le critère du «comportement raisonnable» ne devrait foncièrement pas avoir la même importance que dans les cas de détermination de la responsabilité civile où les droits fondamentaux ne sont pas en cause.



Gilles Néron

Contrairement à ce qu'affirmait le P Marc-François Bernier dans ces pages il y a quelques jours, nous ne croyons pas, entre autres dans l'affaire Néron, que les journalistes sont les victimes de leur propre turpitude et non pas de la loi.

En effet, c'est l'interprétation jurisprudentielle que la majorité de la Cour suprême a faite de la loi qui ramène la liberté éditoriale des personnes qui s'expriment à sa plus simple expression.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagné (cartooniste), Diane Précorat (responsable des pages thématiques), Caroline Montpetit (jeunes), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Laroche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dujic (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaitis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRACÉ, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lévesque, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Hébert, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR, Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## ACTUALITÉS

## BACTÉRIE

«C. difficile pourrait atteindre les centaines, sinon le millier de morts d'ici la fin de l'année»

SUIITE DE LA PAGE 1

eux. Finalement, ils montrent du doigt l'état de décrépitude de certains hôpitaux qui ne peut que favoriser la propagation de la maladie.

«Les conditions hygiéniques sont absolument lamentables dans plusieurs hôpitaux. Ici, à Sherbrooke, et je pense que c'est la même chose dans les hôpitaux montréalais construits à la même époque, on a des chambres à quatre où il n'y a pas trois pieds entre les lits et il y a des départements où 40 patients sont hospitalisés avec seulement une ou deux toilettes», dénonce le Dr Pépin, qui rappelle que les spores de la bactérie peuvent survivre sur la cuvette des toilettes, le plancher ou un mur pendant des mois sans aucune substance nutritive.

Bien connu des intervenants de la santé, le C. difficile n'est ordinairement mortel que dans 1 à 3 % des cas et nécessite une colectomie (ablation du côlon) dans une proportion généralement équivalente. Normalement présent dans l'organisme, le microbe profite souvent d'un traitement aux antibiotiques pour proliférer et trouve dans les hôpitaux son meilleur terrain de transmission.

Au mois de juin, une recension faite par le Dr Vivian Loo, du Centre universitaire de santé McGill, auprès de 12 établissements montréalais avait montré que la moyenne de patients positifs au C. difficile par 1000 admissions, qui oscille généralement entre 2,3 et 8,5 patients, était passée à 28,2 pendant les mois de février, mars et avril 2004.

Ces données avaient fait monter la pression médiatique et accru l'inquiétude des patients, forçant le ministère de la Santé et des Services sociaux à faire le point. Le Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) et l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec (AMMIQ) avaient alors calmé le jeu en invoquant une «poussée pouvant être maîtrisée» et en rejetant l'hypothèse d'une mutation, faute de preuves. Hier, personne à l'AMMIQ n'a été en mesure de commenter cette nouvelle étude.

Pour Jacques Pépin toutefois, il est temps de sonner l'alarme de nouveau. «Si effectivement c'est aussi grave à Montréal qu'ici, ce qui semble être le cas, considérant que le bassin de population est dix fois plus élevé, le nombre de décès attribués au C. difficile pourrait facilement atteindre les centaines, sinon le millier d'ici la fin de l'année.»

En effet, si la plupart des établissements ont vu une diminution des cas de Clostridium difficile avec le beau temps, notamment au CHUS, le retour de l'hiver, avec son lot d'infections nécessitant la prise d'antibiotiques, pourrait bien changer la donne, avance le médecin.

«Localement, on a fait tout ce qu'on pouvait faire, reprend le Dr Pépin. Le problème de fond, qui est la décrépitude de nos hôpitaux, relève du ministère de la Santé. Des pressions devront être faites pour que ça bouge de ce côté-là. Sinon, le fédéral a aussi sa part à faire pour favoriser la recherche sur les infections nosocomiales. Ils ont été très forts avec le SRAS; pourtant, juste à Sherbrooke, on a le double des morts et ils ne bougent toujours pas.»

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememorial.com](mailto:info@lememorial.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

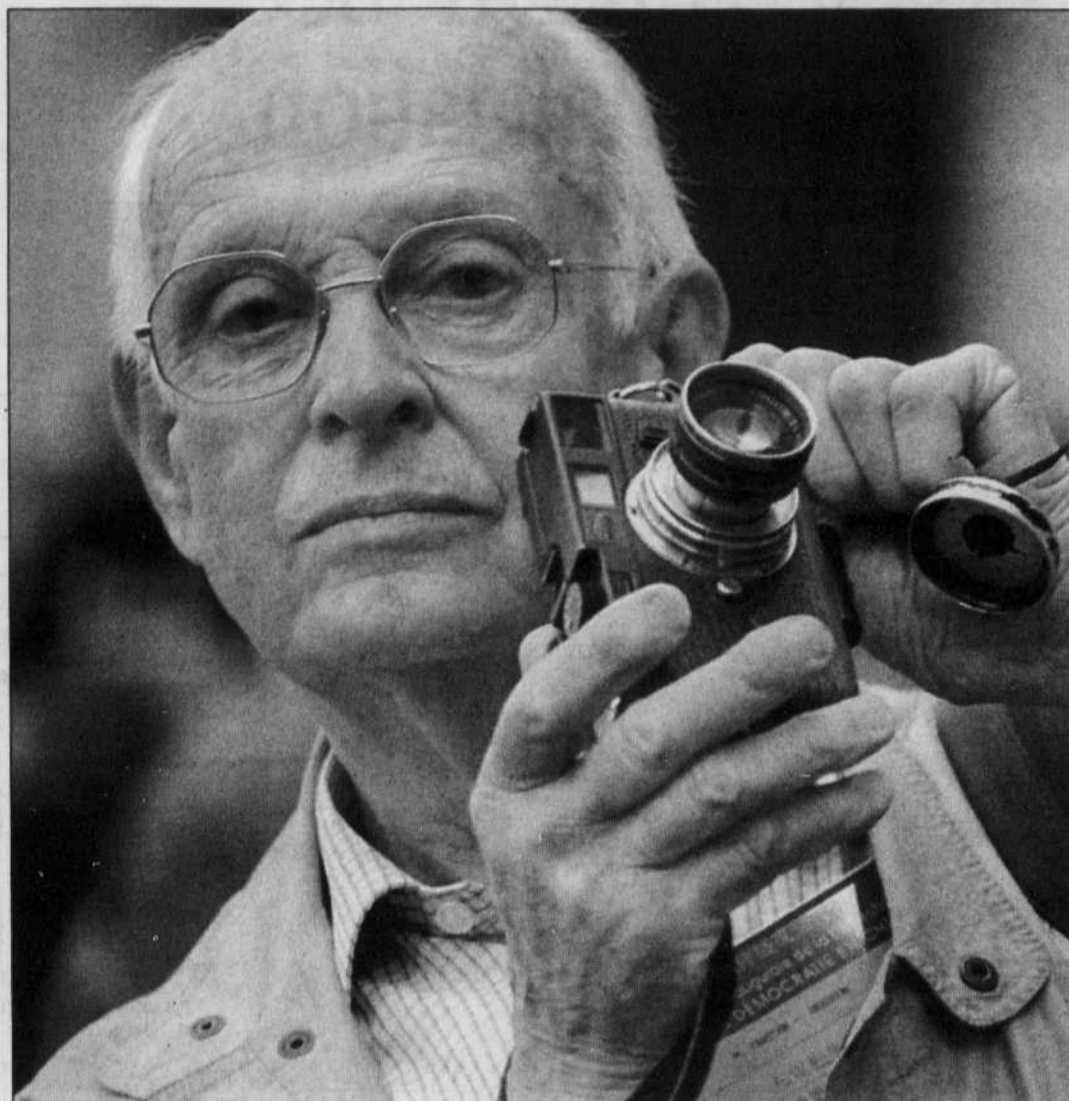
Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-9967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Henri Cartier-Bresson

REUTERS

## CARTIER-BRESSON

SUIITE DE LA PAGE 1

Avec Robert Doisneau et Jacques-Henri Lartigue, il est l'un des seuls photographes dont le grand public connaît le nom. Mais, surtout de ce côté-ci de l'Atlantique, les photos qu'il a laissées en héritage sont probablement plus connues que l'homme, sa discrétion légendaire le poussant à voir sans jamais être vu. S'il n'existe, semble-t-il, qu'un seul autoportrait de lui, il a à l'inverse réalisé d'innombrables portraits d'artistes divers, d'Albert Camus à Coco Chanel, de Samuel Beckett à Henri Matisse.

Il se distingue toutefois de Doisneau et de Lartigue par son regard plus politique que poétique. Avec son Leica, appareil quasi mythique, il parcourt le monde, immortalisant les grands et petits moments de l'histoire, de la Seconde Guerre mondiale au quotidien des paysans chinois, des funérailles de Gandhi à une joute de football américain, des rites indonésiens aux ghettos polonais. À ce propos, son biographe Pierre Assouline a d'ailleurs écrit: «En une même semaine, il assiste à un anniversaire de la Révolution chinoise, à une commémoration de la Révolution russe et à la proclamation d'un nouveau pape à Rome.»

Pour tout cela, il est considéré comme le pionnier du photojournalisme. «Ce n'est [d'ailleurs] pas juste sa très belle lumière, mais surtout son contenu» que Jacques Nadeau, photographe du Devoir, salue dans l'œuvre de Henri Cartier-Bresson. C'est par ses images qu'on a envie de voyager, qu'on découvre les pays. Surtout ceux qu'on connaissait peu jusque-là. Il évoque notamment la Russie que le photographe français fut le premier à révéler en images au monde.

Né le 22 août 1908 à Chanteloup, Henri Cartier-Bresson grandit dans une famille bourgeoise. Peu intéressé par les études ou les affaires familiales — son père dirige une entreprise de textile —, il se passionne plutôt pour la peinture et le dessin, encouragé par son oncle, peintre. Il fréquentera d'ailleurs les

cercles surréalistes parisiens et suivra les cours d'André Lothe à Montparnasse.

C'est à 23 ans, en Côte-d'Ivoire, qu'il prend ses premiers clichés. Il vient de vivre une peine d'amour et de frôler la mort. Il rentre à Paris un an plus tard avec la ferme intention de se faire photographe, «la manière la plus appropriée de vivre intensément», selon Pierre Assouline. Il devient reporter professionnel en 1946. Cette année-là, les Américains, le croyant mort à la guerre (pendant laquelle il a été fait prisonnier, puis s'est évadé), lui rendent un hommage posthume au Museum of Modern Art de New York.

Un an plus tard, sorti de l'ombre, il fonde l'agence Magnum, la première coopérative de photos, avec Robert Capa et trois autres amis. Par ce geste, il permet aux photographes de demeurer propriétaires de leurs négatifs. C'est dans ce contexte aussi qu'il ratisse l'Asie, région du monde qui lui revient de par ses affinités, tandis que ses comparses de Magnum se partagent les autres continents. En 1955, il devient le premier photographe à exposer ses clichés au Louvre de son vivant. Quinze ans plus tard, il troque son Leica pour le crayon, s'abandonnant au geste plus méditatif du dessin qui avait ouvert la voie à l'artiste.

L'an dernier, à force de persuasion, son épouse, la photographe Martine Franck, et leur fille Mélanie parviennent à le convaincre de créer une fondation à son nom, à la condition qu'elle soit ouverte à d'autres photographes. La même année, la Bibliothèque nationale de Paris lui consacrait une rétrospective. Dans ce contexte est paru chez Gallimard *De qui s'agit-il?*, une rétrospective complète de ses œuvres. Au dos de l'imposant livre, on peut lire cette très belle parole du photographe, qui résume bien l'esprit de son parcours. «Photographe, c'est mettre sur la même ligne de mire la tête, l'œil et le cœur. C'est une façon de vivre.»

Le Devoir

## TENNIS

Dementieva ne pourra pas pratiquer son français puisqu'elle doit rentrer à Moscou

SUIITE DE LA PAGE 1

Mais on s'écarte. En fait, Gisela a expliqué qu'elle avait dû s'expatrier pendant deux ans en Floride pour des raisons d'entraînement et de commande. Or c'est bien agréable la Floride et ses plages et son soleil resplendissant et ses pamplemousses et son Lightning de Tampa Bay, mais à la longue, on peut ressentir le mal du pays. La jeune fille est donc rentrée à Buenos Aires, près de sa famille — son frère Alejandro l'inspira à entreprendre le tennis et est toujours son entraîneur —, où elle est beaucoup plus heureuse. Ajoutez à cela une année supplémentaire de maturité, et vous obtenez un jeu fluide et dense et, sait-on jamais, une étoile ascendante au firmament du smash, pour reprendre l'expression de Tycho Brahé.

Et puisque vous aimez tout savoir, on peut aussi souligner que les deux petits trucs que Dulko n'aime pas sont les gens qui parlent anglais trop vite et les étrangers qui lui donnent des conseils sur sa technique. Elle est par ailleurs superstitieuse au point de ne pas marcher sur les lignes.

Quant à Dementieva, qui a un peu aidé sa propre déconfiture en commettant 10 doubles fautes, elle a raconté qu'elle ne se sentait pas plus à l'aise qu'il ne le faut en pareilles circonstances, qu'elle se trouvait trop lente sur une surface rapide et qu'elle ne pourra malheureusement pratiquer le français qu'elle maîtrise déjà fort correctement puisqu'elle doit s'en retourner à Moscou.

Le train s'est par la suite remis sur les rails avec la victoire de Maria Sharapova, sixième tête de série, 6-1 et 6-4 face à la Portoricaine Kristina Brandi, 51<sup>e</sup> au classement WTA, ennuagée par une blessure à un pied qui a interrompu la rencontre et brisé le rythme. Vous avez déjà entendu parler de Maria Sharapova? Oui, elle est grande, elle est blonde, elle a 17 ans, on la montre partout et puis bon, ça va hein.

Mais ça s'est regâté en fin d'après-midi, quoique ce soit par une autre Russe, Elena Likhovtseva (39<sup>e</sup> au classement), que Nadia Petrova, huitième tête de série, s'est fait surprendre au terme d'un affrontement long et enlevant, 6-4, 6-7 (6) et 7-5.

Et Anastasia Myskina, gagnante de Roland-Garros, jouait en soirée, et Sharapova affrontera maintenant la Russe Vera Zvonareva, 10<sup>e</sup> tête de série, et Dulko se mesurera à Tatiana Golovin, une Française d'origine russe, et cette chronique vous parvient en direct de quelque part entre Saint-Pétersbourg et Vladivostok.

Une sombre menace de boycottage plane sur le tennis olympique. En fait, il s'agit d'une histoire extraordinairement compliquée, du genre de celles auxquelles on a assisté au Canada ces dernières semaines. Que l'on résume: deux joueuses, Anca Barna (55<sup>e</sup>) et Marlene Weingartner (72<sup>e</sup>), satisfaites aux critères de la Fédération internationale de tennis pour se rendre aux Jeux d'Athènes mais pas à ceux, plus élevés, du comité olympique allemand, qui ne les a pas incluses dans sa délégation.

En guise de protestation et pour faire pression auprès du Comité international olympique et du comité allemand, la WTA pourrait choisir de retirer les points au classement professionnel qui seront décernés, pour la première fois des Jeux, à Athènes. Ce qui, en plus d'une solidarité possible avec Barna et Weingartner, pourrait inciter des joueuses à ne pas y aller, enfin vous voyez un peu le portrait. J'espère.

Ce qui nous rappelle opportunément que l'Olympisme était bien mieux quand il y avait juste six pays dans le monde et que tous les athlètes pouvaient y aller à la condition d'être tout nus.

Le Devoir

## DÉMOCRATIE

SUIITE DE LA PAGE 1

sont maintenant inscrits sur les listes électorales, on voit bien qu'ils n'avaient pas besoin de dessins pour comprendre que l'Afghanistan se portera mieux s'il embrasse la démocratie et la règle de droit.

Une petite phrase de Mohammed Aslan nous rappelle quand même que nous ne sommes ni à Kamouraska ni à Kamloops: «Nous voulons des élections libres, la liberté de parole, le libre exercice de nos droits. Nous ne voulons pas d'agression, nous ne voulons pas que les "commandants" régimentent nos vies.» At-il peur de la violence? «Absolument.»

Ce matin-là, dans son village du district de Pagan, dans la province de Kaboul, la présence de trois hommes lourdement armés est venue rappeler qu'un chef de guerre islamiste financé par l'argent saoudien, Abdurrah Rasul Sayyaf, essaie encore de faire la loi dans le secteur.

Après avoir connu un début poussif, le programme Désarmement, démobilisation et réhabilitation (DDR), mis en œuvre par le Programme de développement des Nations unies (PNUD), a connu récemment une accélération, mais toutes les milices irrégulières du pays n'ont pas encore rendu leurs armes.

Les participants à la session d'éducation civique de Mulla Badal ne veulent pas que des hommes armés leur disent pour qui ils doivent voter. «De quelle démocratie pourrions-nous parler si, à la suite de l'intimidation, la même équipe demeure au pouvoir?», demande Barbara Reinhardus, employée canadienne de l'International Foundation for Election Systems (IFES) de Washington, qui organise ce genre de réunions dans la région de Kaboul.

Ce sont, entre autres, les risques d'intimidation des électeurs qui ont poussé les Nations unies et le gouvernement transitoire du président Hamid Karzaï à repousser les élections législatives jusqu'au printemps 2005. L'élection présidentielle aura lieu le 9 octobre, avec un retard de quatre mois par rapport à l'échéancier adopté en vertu de l'accord de Bonn (5 décembre 2001).

Décidé le 12 juillet après de laborieuses tractations entre l'ONU, les pays donateurs et le gouvernement transitoire du président Hamid Karzaï, ce report des législatives augmentera le coût des élections — un réel problème puisque les pays donateurs rechignent depuis des mois à décaisser la somme promise, soit

un peu plus de un milliard si les deux rendez-vous avaient eu lieu à l'automne —, mais il devrait permettre d'organiser convenablement un exercice électoral plus complexe que le choix du chef de l'État.

«Il existe en Afghanistan au moins 133 organisations politiques plus ou moins assimilables à des partis, des anciens communistes aux djihadistes en passant par celles qui disent incarner la nouvelle démocratie. Certaines sont nationales, d'autres régionales ou locales, quelques-unes ethniques», fait remarquer Grant Kippen, un autre Canadien, directeur pour l'Afghanistan du National Democratic Institute (NDI), de Washington. Le NDI conseille les partis qui, pour participer aux élections, doivent s'enregistrer auprès du ministère de la Justice en présentant liste de membres, constitution et programme.

D'après la loi électorale, ces partis ne peuvent pas être «anti-islamiques». En revanche, une autre disposition de la loi écarte également ceux qui ont des liens avec les milices armées, ce qui exclut de facto plusieurs partis ouvertement islamistes.

Il y a quelques jours, l'ONU annonçait que 8,7 millions d'Afghans, dont 41 % de femmes, sur les quelque 9,8 millions de citoyens en âge de voter, s'étaient inscrits sur les listes, à la suite d'un bond prodigieux réalisé en deux semaines. Le chiffre de six millions, longtemps considéré comme le seuil minimal pour que des élections aient lieu, avait été atteint tout juste avant le 12 juillet.

L'inscription des électeurs, qui est volontaire, aura représenté une entreprise colossale. Depuis un peu plus de sept mois, des bureaux de districts ont été ouverts et des équipes mobiles ont sillonné le pays, armées des données préliminaires du premier recensement national à avoir été effectué depuis des décennies. Les noms des inscrits sont transmis à l'électorale *coup-pour-coup*, véritable camp retranché situé sur la route de Jalalabad dans la banlieue est de Kaboul, où 150 hommes et femmes parlant le dari et le pachouti mettent continuellement à jour une banque de données.

Des centaines de milliers de réfugiés vivant encore au Pakistan ou en Iran seront habilités à voter lors de l'élection présidentielle. Il s'agira du plus important vote de réfugiés de l'histoire. Ils n'auront toutefois pas le droit de voter aux législatives, à cause de la difficulté évidente d'établir leur circonscription électorale. On espère que le mouvement de retour se poursuivra d'ici là.

Le Devoir  
Ce reportage a été rendu possible grâce à une contribution de l'Agence canadienne de développement international.